

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration
CCAS CA DL - 06 – 2024 - 04**

Séance du 14 juin 2024

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 07 juin 2024, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le vendredi 14 juin 2024 à 10 h 00, sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, LAURENT, BENDRISS
Mmes FARÈS, VACHER, M. ROBERT

Pouvoirs : Mme KRENENOU a donné pouvoir à Mme POINAS
M. HARO a donné pouvoir à Mme MONTAGNON
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme VACHER

Absents excusés : M. BRIQUET, Mme BOUCHET

Secrétaire de séance : Mme MONTAGNON

Soit 11 membres présents ou représentés sur 13.

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - BUDGET 2024
DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE N° 2**

Le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver la Délibération Modificative n° 2 pour le Budget 2024 du Centre Communal d'Action Sociale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article unique : approuve la Délibération Modificative n°2 pour le Budget 2024 du Centre Communal d'Action Sociale.

INVESTISSEMENT DEPENSES		Nouvelles propositions	Vote du conseil
Dépenses réelles			
2188 020	Autres immobilisations	43 555,87 €	43 555,87 €
2188 4221	Autres immobilisations	1 500,00 €	1 500,00 €
	TOTAL	45 055,87 €	45 055,87 €
RECETTES			
Recettes d'ordre			
28188 01	Amortissements	3 000,00 €	3 000,00 €
Recettes réelles			
001 01	Résultats d'investissement reporté	42 055,87 €	42 055,87 €
	TOTAL	45 055,87 €	45 055,87 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES		Nouvelles propositions	Vote du conseil
Dépenses d'ordre			
6811 01	Dotations aux amortissements	3 000,00 €	3 000,00 €
Dépenses réelles			
64111 02	Rémunérations	111 155,86 €	111 155,86 €
	TOTAL	114 155,86 €	114 155,86 €
RECETTES			
Recettes réelles			
002 01	Résultat de fonctionnement reporté	114 155,86 €	114 155,86 €
	TOTAL	114 155,86 €	114 155,86 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme
Le Président,

La Secrétaire,

Ont signé au registre
tous les membres présents.

Centre Communal d'Action Sociale de



**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration
CCAS CA DL - 06 – 2024 - 02**

Séance du 14 juin 2024

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 07 juin 2024, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le vendredi 14 juin 2024 à 10 h 00, sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, LAURENT, BENDRISS
Mmes FARÈS, VACHER, M. ROBERT

Pouvoirs : Mme KRENENOU a donné pouvoir à Mme POINAS
M. HARO a donné pouvoir à Mme MONTAGNON
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme VACHER

Absents excusés : M. BRIQUET, Mme BOUCHET

Secrétaire de séance : Mme MONTAGNON

Soit 11 membres présents ou représentés sur 13.

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Président présente au Conseil d'Administration le Compte Administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale qui est conforme au Compte de Gestion du Receveur Municipal en ce qui concerne les mandats et les titres émis au cours de l'exercice 2023.

Conformément à la réglementation, le Président s'étant retiré ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1 : approuve le Compte Administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale qui est conforme au Compte de Gestion du Receveur Municipal en ce qui concerne les mandats et les titres émis au cours de l'exercice 2023.

Article 2 : Le Compte Administratif présente en investissement un solde d'exécution excédentaire de 42 055,87 € et un excédent de fonctionnement de 114 155,86 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme
Le Président,

La Secrétaire,

Ont signé au registre
tous les membres présents.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration
CCAS CA DL - 06 – 2024 01**

Séance du 14 juin 2024

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 07 juin 2024, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le vendredi 14 juin 2024 à 10 h 00, sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, LAURENT, BENDRISS
Mmes FARÈS, VACHER, M. ROBERT

Pouvoirs : Mme KRENENOU a donné pouvoir à Mme POINAS
M. HARO a donné pouvoir à Mme MONTAGNON
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme VACHER

Absents excusés : M. BRIQUET, Mme BOUCHET

Secrétaire de séance : Mme MONTAGNON

Soit 11 membres présents ou représentés sur 13.

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMPTE DE GESTION 2023**

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du Président pour l'exercice 2023 et s'être fait présenter le Compte de Gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2023

DÉCLARE :

Que le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur n'appelle ni observations, ni réserves de sa part, en ce qui concerne le montant des titres et des mandats émis au cours de l'exercice 2023.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme
Le Président,

La Secrétaire,

Ont signé au registre
tous les membres présents.



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la LOIRE
Arrondissement de ST-ETIENNE

Centre Communal d'Action Sociale de

LA RICAMARIE

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration
CCAS CA DL - 06 – 2024 - 07**

Séance du 14 juin 2024

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 07 juin 2024, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le vendredi 14 juin 2024 à 10 h 00, sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, LAURENT, BENDRISS
Mmes FARÈS, VACHER, M. ROBERT

Pouvoirs : Mme KRENENOU a donné pouvoir à Mme POINAS
M. HARO a donné pouvoir à Mme MONTAGNON
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme VACHER

Absents excusés : M. BRIQUET, Mme BOUCHET

Secrétaire de séance : Mme MONTAGNON

Soit 11 membres présents ou représentés sur 13.

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – Convention avec la Cellule d'étude et d'accompagnement des projets d'accueil Petite Enfance de la Caisse d'Allocations Familiales (CDSF LOIRE)

La présente convention définit les conditions dans lesquelles le C.C.A.S. de la Ricamarie peut recevoir et utiliser les données sociales qui lui sont remises par la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire (Caf de la Loire). En effet, le C.C.A.S. de la Ricamarie souhaite réaliser une étude de besoin pour l'ouverture d'un pôle Petite Enfance sur la commune de La Ricamarie. Elle souhaite disposer pour cela des données sociales détenues par les institutions susvisées impliquées dans l'accueil du jeune enfant.

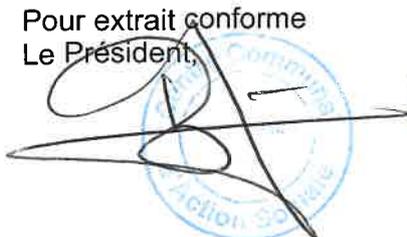
Le Président propose au conseil d'administration d'approuver ladite convention et d'autoriser Monsieur Le Président du C.C.A.S. à la signer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article unique : - approuve ladite convention ;
- autorise Monsieur Le Président à la signer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme
Le Président,



A large, stylized black ink signature is written over a circular blue stamp of the CCAS de La Ricamarie.

La Secrétaire,



A blue ink signature is written over a circular blue stamp of the CCAS de La Ricamarie.

Ont signé au registre
tous les membres présents.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration
CCAS CA DL - 06 – 2024 - 08**

Séance du 14 juin 2024

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 07 juin 2024, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le vendredi 14 juin 2024 à 10 h 00, sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, LAURENT, BENDRISS
Mmes FARÈS, VACHER, M. ROBERT

Pouvoirs : Mme KRENENOU a donné pouvoir à Mme POINAS
M. HARO a donné pouvoir à Mme MONTAGNON
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme VACHER

Absents excusés : M. BRIQUET, Mme BOUCHET

Secrétaire de séance : Mme MONTAGNON

Soit 11 membres présents ou représentés sur 13.

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – Convention portant sur le versement d'une subvention entre le Département de la Loire et le C.C.A.S. de La Ricamarie au titre des actions financées dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées pour l'action « Café des Séniors »

La présente convention a pour objet d'engager la participation financière du Département de la Loire dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, par le versement d'une subvention de 3500 € pour l'année 2024 au bénéfice du C.C.A.S. de la Ricamarie en vue de conduire l'action « Café des Séniors ».

Le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver ladite convention à intervenir avec le Département de la Loire et de l'autoriser à la signer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article unique : décide d'approuver ladite convention à intervenir avec le Département de la Loire et d'autoriser Monsieur Le Président du C.C.A.S. à la signer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme
Le Président,

La Secrétaire,

Ont signé au registre
tous les membres présents.



A large, stylized black ink signature is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'Centre Communal d'Action Sociale' and 'La Ricamarie'.



A blue ink signature is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'Centre Communal d'Action Sociale' and 'La Ricamarie'.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la LOIRE
Arrondissement de ST-ETIENNE

Centre Communal d'Action Sociale de

LA RICAMARIE



**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration
CCAS CA DL - 06 – 2024 - 05**

Séance du 14 juin 2024

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 07 juin 2024, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le vendredi 14 juin 2024 à 10 h 00, sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, LAURENT, BENDRISS
Mmes FARÈS, VACHER, M. ROBERT

Pouvoirs : Mme KRENENOU a donné pouvoir à Mme POINAS
M. HARO a donné pouvoir à Mme MONTAGNON
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme VACHER

Absents excusés : M. BRIQUET, Mme BOUCHET

Secrétaire de séance : Mme MONTAGNON

Soit 11 membres présents ou représentés sur 13.

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – MODIFICATION PARTIELLE DU
TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Président expose au Conseil d'Administration qu'il convient d'adopter les modifications partielles du tableau des emplois du Centre Communal d'Action Sociale.

Filière Technique			
Grades	Catégorie	Durée hebdomadaire de service	
		En moins	En plus
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1 poste à TNC 28h00	
Adjoint technique Territorial		1 poste à TNC 28h00	

Filière Médico -Sociale			
Grades	Catégorie	Durée hebdomadaire de service	
		En moins	En plus
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B		3 postes temps complet
		1 poste à TNC 28h00	

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article unique : approuve les modifications partielles du tableau des emplois du Centre Communal d'Action Sociale, comme suit :

Filière Technique			
Grades	Catégorie	Durée hebdomadaire de service	
		En moins	En plus
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1 poste à TNC 28h00	
Adjoint technique Territorial		1 poste à TNC 28h00	

Filière Médico -Sociale			
Grades	Catégorie	Durée hebdomadaire de service	
		En moins	En plus
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B		3 postes temps complet
		1 poste à TNC 28h00	

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme
Le Président,

La Secrétaire,

Ont signé au registre
tous les membres présents.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la LOIRE
Arrondissement de ST-ETIENNE

Centre Communal d'Action Sociale de

LA RICAMARIE

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration
CCAS CA DL - 06 – 2024 - 06**

Séance du 14 juin 2024

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 07 juin 2024, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le vendredi 14 juin 2024 à 10 h 00, sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, LAURENT, BENDRISS
Mmes FARÈS, VACHER, M. ROBERT

Pouvoirs : Mme KRENENOU a donné pouvoir à Mme POINAS
M. HARO a donné pouvoir à Mme MONTAGNON
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme VACHER

Absents excusés : M. BRIQUET, Mme BOUCHET

Secrétaire de séance : Mme MONTAGNON

Soit 11 membres présents ou représentés sur 13.

OBJET : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – RISQUE PREVOYANCE

La Protection Sociale Complémentaire (PSC) est devenue l'un des outils clé de la politique sociale des employeurs publics territoriaux.

Les objectifs de la PSC sont multiples :

- Protéger les agents en cas d'aléas de la vie (maladie, accident, hospitalisation et invalidité) en garantissant le maintien de leur salaire (garanties prévoyance) et en remboursant les frais de santé (garanties mutuelle santé) ;
- Renforcer l'attractivité des employeurs ;
- Bâtir un régime collectif pour :
 - Permettre l'accessibilité à l'ensemble des agents sans discrimination ;
 - Assurer la solidarité de tous les agents, quels que soit l'âge, les métiers exercés et les statuts (agents fonctionnaires et contractuels de droit public et de droit privé).

Les obligations des employeurs sont renforcées avec la réforme de la PSC en cours. Ainsi, la participation à verser aux agents devient obligatoire à compter du 1er janvier 2025, avec un minimum de 7€ brut mensuel par agent pour la prévoyance.

Pour cela, le Centre de Gestion de la Loire (CDG 42) prépare la mise en place de ce nouveau régime PSC, garantie prévoyance, à compter du 1er janvier 2025 pour l'ensemble des employeurs qui le souhaitent, et va lancer un appel public à concurrence.

La garantie prévoyance sera souscrite par le CDG 42 pour permettre l'adhésion facultative des agents, dès lors que la collectivité aura délibéré pour adhérer au contrat collectif.

Ce contrat proposé par le CDG 42 présente l'avantage :

- D'être mutualisé au niveau du Département, ce qui permet un avantage tarifaire certain ;
- D'être conçu et négocié par le CDG 42 (cahier des charges personnalisé) dans le cadre d'un groupe de travail dédié, ce qui permet d'éviter des clauses contractuelles imposées par les organismes d'assurance ;
- D'être suivi dans le temps (six ans), ce qui permet d'être mieux défendu auprès des organismes d'assurance en cas de réclamations ou de demande de majorations tarifaires.

Un autre avantage est la réalisation de tous les travaux nécessaires à la consultation et au choix de l'organisme d'assurance par le CDG 42.

Dans ce contexte, le Président propose au Conseil d'Administration, suite à l'avis rendu lors du Comité Social Territorial du 4 juin 2024 :

- De valider le mode de contractualisation retenu à savoir un contrat collectif ;
- De fixer le montant de la participation à 7€ brut mensuel par agent pour la prévoyance ;
- D'autoriser Monsieur le Président du C.C.A.S. à signer tous documents y afférent.

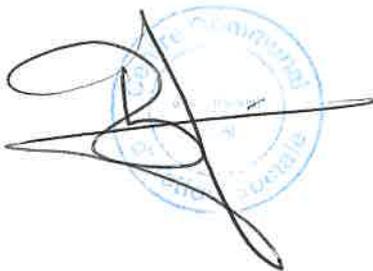
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article unique : accepte :

- De valider le mode de contractualisation retenu à savoir un contrat collectif ;
- De fixer le montant de la participation à 7€ brut mensuel par agent pour la prévoyance ;
- D'autoriser Monsieur le Président du C.C.A.S. à signer tous documents y afférent.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme
Le Président,



A large, stylized black ink signature is written over a circular blue official stamp of the C.C.A.S. (Comité Social Territorial).

La Secrétaire,



A blue ink signature is written over a circular blue official stamp of the C.C.A.S. (Comité Social Territorial).

Ont signé au registre
tous les membres présents

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration
CCAS CA DL - 06 – 2024 - 03**

Séance du 14 juin 2024

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 07 juin 2024, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le vendredi 14 juin 2024 à 10 h 00, sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, LAURENT, BENDRISS
Mmes FARÈS, VACHER, M. ROBERT

Pouvoirs : Mme KRENENOU a donné pouvoir à Mme POINAS
M. HARO a donné pouvoir à Mme MONTAGNON
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme VACHER

Absents excusés : M. BRIQUET, Mme BOUCHET

Secrétaire de séance : Mme MONTAGNON

Soit 11 membres présents ou représentés sur 13.

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
REPRISE DU RÉSULTAT**

Le Président propose au Conseil d'Administration de reprendre l'excédent de 42 055,87 € en recette d'investissement à la ligne 001 et la reprise de l'excédent en recette de 114 155,86 € à la ligne 002 de la section de fonctionnement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article unique : approuve la reprise de la somme de 42 055,87 € en excédent d'investissement à la ligne 001 et le report de l'excédent de 114 155,86 € à la ligne 002 de la section de fonctionnement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme
Le Président,

La Secrétaire,

Ont signé au registre
tous les membres présents.




REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la LOIRE
Arrondissement de ST-ETIENNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210063-20240614-CCASCADL6202409-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2024

Publication : 19/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Centre Communal d'Action Sociale de

LA RICAMARIE

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration
CCAS CA DL - 06 – 2024 - 09**

Séance du 14 juin 2024

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 07 juin 2024, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le vendredi 14 juin 2024 à 10 h 00, sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, LAURENT, BENDRISS
Mmes FARÈS, VACHER, M. ROBERT

Pouvoirs : Mme KRENENOU a donné pouvoir à Mme POINAS
M. HARO a donné pouvoir à Mme MONTAGNON
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme VACHER

Absents excusés : M. BRIQUET, Mme BOUCHET

Secrétaire de séance : Mme MONTAGNON

Soit 11 membres présents ou représentés sur 13.

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS - ANNÉE 2024**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, décide d'allouer la subvention suivante pour l'année 2024 :

- Loire Alzheimer	97,00 €
- La CIMADE	500,00 €

Le Conseil d'Administration dit que la dépense sera prélevée au budget de l'exercice en cours.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme
Le Président,

La Secrétaire,

Ont signé au registre
tous les membres présents.



A large, stylized black ink signature is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'Centre Communal d'Action Sociale' and 'Mairie de La Ricamarie'.



A blue ink signature is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'Centre Communal d'Action Sociale' and 'Mairie de La Ricamarie'.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la LOIRE
Arrondissement de ST-ETIENNE

Centre Communal d'Action Sociale de

LA RICAMARIE

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration
CCAS CA DL - 06 – 2024 - 10**

Séance du 14 juin 2024

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 07 juin 2024, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le vendredi 14 juin 2024 à 10 h 00, sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, LAURENT, BENDRISS
Mmes FARÈS, VACHER, M. ROBERT

Pouvoirs : Mme KRENENOU a donné pouvoir à Mme POINAS
M. HARO a donné pouvoir à Mme MONTAGNON
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme VACHER

Absents excusés : M. BRIQUET, Mme BOUCHET

Secrétaire de séance : Mme MONTAGNON

Soit 11 membres présents ou représentés sur 13.

OBJET : - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – Sorties de l'été 2024 – Tarif du repas froid « Guinguette » du 19 juillet 2024 au parc Henri Barbusse et tarif de la sortie au Musée du Chocolat « Cité du chocolat Valrhona » à Tain l'Hermitage le 06 Août 2024

Le Président propose au Conseil d'Administration de fixer les tarifs des sorties organisées cet été, pour les personnes de 60 ans et plus, comme suit :

- Repas froid « Guinguette » : 5€ par personne ;
- Sortie au Musée « Cité du Chocolat Valrhona » : 15€ par adulte et 5€ supplémentaires par enfant de – de 16 ans.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article unique : fixe les tarifs des sorties organisées cet été, pour les personnes de 60 ans et plus, comme suit :

- Repas froid « Guinguette » : 5€ par personne ;
- Sortie au Musée « Cité du Chocolat Valrhona » : 15€ par adulte et 5€ supplémentaires par enfant de – de 16 ans.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme,
Le Président,

La Secrétaire,

Ont signé au registre
tous les membres présents



Signature of the President, accompanied by a circular official stamp of the Centre Communal d'Action Sociale de La Ricamarie.



Signature of the Secretary, accompanied by a circular official stamp of the Centre Communal d'Action Sociale de La Ricamarie.

**CONVENTION
entre la Caf de la Loire
et le CCAS de la Ricamarie**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2024

Publication : 19/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

CELLULE D'ETUDE ET D'ACCOMPAGNEMENT
DES PROJETS D'ACCUEIL PETITE ENFANCE (CDSF LOIRE)

ARTICLE 1

La présente convention définit les conditions dans lesquelles le CCAS de la Ricamarie demeurant Place Michel Rondet 42150 LA RICAMARIE peut recevoir et utiliser les données sociales qui lui sont remises par la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire (Caf de la Loire), sise 55 rue de la Montat à St-Etienne.

Par convention, la Caf de la Loire reçoit délégation d'agir solidairement au nom :

- de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Ardèche-Drôme-Loire (MSA Ardèche-Drôme-Loire), sise 29, rue Frédéric Chopin, 26025 VALENCE CEDEX 9
- du Département de la Loire, sis Hôtel du département, 2, rue Charles de Gaulle, à Saint-Etienne

pour collecter, gérer et diffuser les données des trois pôles institutionnels, susceptibles d'alimenter les diagnostics préalables à la création d'un établissement d'accueil du jeune enfant.

ARTICLE 2

Le CCAS de la Ricamarie souhaite réaliser une étude de besoin pour l'ouverture d'un pôle petite enfance sur la commune de La Ricamarie. Elle souhaite disposer pour cela des données sociales détenues par les institutions susvisées impliquées dans l'accueil du jeune enfant.

De leurs côtés,

- la Caisse d'Allocations familiales de la Loire,
- la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Ardèche-Drôme-Loire,
- le Département de la Loire

regroupés au sein de la Cellule d'étude et d'accompagnement des projets d'accueil petite enfance du Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF) Loire, souhaitent accompagner les porteurs de projets dans leur démarche.

ARTICLE 3

Dans le cadre de cette étude, la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire, représentant également la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Ardèche-Drôme-Loire et le Département de la Loire, assure la collecte, la mise en forme et la transmission au CCAS de la Ricamarie des données énumérées en annexe concernant :

- la commune de La Ricamarie
- le territoire du département de la Loire,

aux conditions fixées par la présente convention.

ARTICLE 4

En contrepartie le CCAS de la Ricamarie s'engage :

Convention étude et accompagnement projet d'accueil petite enfance

- à utiliser ces données dans le seul cadre de l'étude susvisée
- à les détruire à l'issue de l'étude
- à ne les céder sous aucune forme à des tiers.

ARTICLE 5

L'étude qui fait l'objet de la présente convention rentre dans le champ des missions des organismes fournisseurs de données.

Par ailleurs, les données transmises au CCAS de la Ricamarie se situent dans leur intégralité dans le champ couvert par la convention signée entre les trois parties concernées.

De ce fait, les informations sont transmises à titre gratuit.

ARTICLE 6

Le transfert d'informations s'effectue dans le cadre de la réglementation concernant le respect des libertés individuelles et notamment du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Le CCAS de la Ricamarie accepte les règles des organismes fournisseurs de données en matière de secret statistique :

- pas de diffusion de données portant sur une zone géographique comptant moins de 100 habitants,
- pas de croisement de données inférieur à 5 individus.

ARTICLE 7

En cas de manquement au respect des dispositions prévues à la présente convention, la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire engagerait les actions nécessaires.

A ce titre, elle fait élection de domicile 55, rue de la Montat à St-Etienne.

Fait en deux exemplaires,
Saint Etienne, le 23 avril 2024

Pour le CCAS de la Ricamarie,

M. Bonnefoy, Maire de la Ricamarie

Signé par Cyril BONNEFOY le 02/05/2024
14:10



Pour la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire,

Nathalie GIRAUDIER, Responsable Pilotage

Signé par Nathalie Giraudier le 23/04/2024
11:34





CONVENTION PORTANT SUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU TITRE DES ACTIONS FINANCEES DANS LE CADRE DE LA CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE (CFPPA) DES PERSONNES AGEES

Vu

L'article L 3211-1 du Code général des collectivités territoriales,

L'article L 233-1 du Code de l'action sociale et des familles,

La loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Le décret n° 2016-209 du 26 février 2016 relatif à la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées,

La séance plénière de la conférence départementale des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées (CFPPA) du 29 septembre 2016 déléguant la sélection des projets aux comités opérationnels,

La proposition des comités opérationnels « prévention » et « habitat » du 15 février 2024,

La présente convention est conclue :

ENTRE :

LE DEPARTEMENT de la Loire, situé 2 Rue Charles de Gaulle, 42022 SAINT-ETIENNE CEDEX, représenté par son Président, Georges ZIEGLER, dûment habilité par la décision de la Commission permanente du 15 avril 2024, désigné ci-après par le terme « Le Département »,

D'une part,

ET :

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, situé Place Michel Rondet, 42150 LA RICAMARIE, représenté par son Président, Cyrille BONNEFOY, habilité à cet effet, désigné ci-après par le terme « le contractant ».

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention vise à préciser le financement de l'action retenue par les membres de la Conférence des financeurs et ses conditions de réalisation.

Article 2 : Obligations du contractant

Le contractant s'engage à organiser l'action suivante :

Année	Action	Participation de la Conférence des financeurs
Année N	Café des âges	3 500 €
Commentaires	<p><i>Lors de leur arbitrage, les membres de la Conférence des financeurs attirent votre attention sur la nécessité de mettre davantage en valeur l'impact sur le quotidien des bénéficiaires (outil d'évaluation qualitatif plus étayé). De plus, en cas de futur dépôt de candidature, il sera attendu l'implication de partenaires locaux avec des lettres d'engagements et devis d'intervenants.</i></p>	

Conformément aux modalités opérationnelles déclinées dans le cadre de la réponse à l'appel à candidatures 2024 de la CFPPA.

Toute modification du périmètre de l'action devra être notifiée aux services du Département.

Le contractant s'engage à faire mention de la participation de la conférence des financeurs et de la CNSA dans ses rapports avec les médias ainsi que dans tous les documents édités par le porteur qui, en outre, devront comporter le logo « Conférence des financeurs ».

Article 3 : Modalités d'évaluation

La présente convention s'inscrit dans le cadre du programme coordonné de prévention de la perte d'autonomie du Département. Le projet devra être réalisé avant le 31 décembre 2024.

Un rapport annuel d'évaluation quantitatif et qualitatif des actions menées devra être transmis au Département au plus tard le 28 février de l'année N+1 par voie dématérialisée sur la plateforme « démarches simplifiées » (annexe 1). Il sera complété par un bilan financier de l'action et les justificatifs de dépense déposés sur cette même plateforme « démarches simplifiées ».

Article 4 : Dispositions financières

Le contractant bénéficie d'un soutien financier d'un montant global de **3 500 €** pour l'année 2024.

Les modalités de paiement sont les suivantes : versement unique à compter du retour de la convention signée.

Le comptable assignataire des paiements est :

Le Payeur Départemental
Sis 2 avenue Grüner
42000 Saint Etienne

Article 5 : Contrôle des fonds alloués (Article 10 de la loi du 12 avril 2000/Arrêté du 11 octobre 2006/
Art. 1611-4 CGCT)

Le contractant est tenu de fournir au Département une copie certifiée de ses budgets et comptes de l'exercice écoulé, ainsi que de tous les documents faisant connaître les résultats des activités subventionnées.

Article 6 : Durée et modification de la convention

La présente convention produira ses effets à compter de sa signature par les deux parties jusqu'au 30 juin 2025.

En cas de non-respect des obligations, le contractant sera dans l'obligation de reverser tout ou partie des crédits attribués dans le cas :

- de la non-réalisation de l'action dans les délais impartis et dans les conditions prévues à l'article 2,
- et/ou du défaut de communication des éléments d'évaluation.

En cas de faute grave le signataire sera mis en demeure d'exécuter ses obligations dans le délai d'un mois par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. En cas de silence gardé pendant ce délai, la convention pourra être résiliée de plein droit par le Département. La résiliation s'effectuera par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le Département se réserve la faculté de dénoncer unilatéralement la présente convention à tout moment et pour tout motif d'intérêt général, après un préavis d'un mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 7 : Compétence juridictionnelle

Si une contestation ou un différend surviennent au sujet de l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à mettre en œuvre les moyens permettant de régler la situation à l'amiable. Dans le cas où les parties n'y parviennent pas, le tribunal administratif de Lyon est seul compétent pour régler le litige.

Fait à SAINT-ETIENNE, le 15 MAI 2024

**Pour l'organisme,
Le représentant**

Le Président du CCAS
Cyrille BONNEFOY

Cachet et signature



**Pour le Département de la Loire,
Le Président,**

Georges ZIEGLER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210063-20240614-CCASCADL6202411-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2024

Publication : 19/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

BILAN SOCIAL

La
RIC
amarie
- LE CCAS -

2023

CCAS - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LA RICAMARIE

SOMMAIRE

- **LA PETITE ENFANCE** **PAGES 3 à 18**
- **LE DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE** **PAGES 19 à 25**
- **LE SECTEUR « PERSONNE AGEE »** **PAGES 26 à 41**
- **LE SERVICE SOCIAL** **PAGES 42 à 62**

ENFANCE ET PETITE ENFANCE

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Multi Accueil « La Gaminerie »

Pages 3 à 10

La Halte-garderie « Pain d'Epices »

Pages 5 à 10

Le Relais Assistants Maternels

Pages 10 à 18

Le Dispositif De Réussite Educative

Pages 19 à 25

LE MULTI ACCUEIL « LA GAMINERIE »

• BILAN QUANTITATIF

Durant cette année 2023, **40 familles** sont inscrites à « La Gaminerie » et **42 enfants** fréquentent la structure. Parmi ces familles inscrites, seules **2** sont des familles mono parentales.

Sur ces 40 familles inscrites, il y a :

- **7 familles** dont les deux parents n'exercent pas d'activité
- **9 familles** dont un seul parent travaille
- **24 familles** dont les deux parents travaillent
- **6 mamans** ont pu débiter un parcours de formation grâce à l'accueil de leur enfant, et **2** ont pu aboutir à l'obtention d'un emploi durable.

L'accueil des enfants selon leur âge :

Les enfants accueillis au cours de cette année 2023 se répartissent de la sorte :

- **2 enfants** nés en 2023
 - **14 enfants** nés en 2022
 - **15 enfants** nés en 2021
 - **11 enfants** nés en 2020
- } 31 enfants de moins de 2 ans
- } 11 enfants de 2-3 ans

En 2023, la structure a fonctionné **220 jours**.

Sachant que les enfants ont pu être pris en charge sur les deux modes d'accueils suivant la période de l'année.

	Réguliers	Occasionnels	Total
Nombre d'accueils	32	35	67
Nombre d'heures de présence	31 045	5 838	36 883
	84 %	16 %	100 %

Au 31 décembre 2022,

- **6 enfants** sont en accueil occasionnel soit 20 % des enfants accueillis,
- **24 enfants** en accueil régulier soit 80 % des enfants accueillis.

Le temps de présence d'accueil régulier représente 84 % du temps de présence total des enfants, tandis que l'accueil occasionnel représente 16 % du temps de présence total des enfants.

L'accueil régulier est contractualisé et conditionné à un planning fixe ainsi qu'à une facturation mensuelle pour les parents.

L'accueil occasionnel dépend des places disponibles. Le contrat est établi jusqu'au 31 août de l'année en cours, et un planning au mois est proposé aux familles pour qu'elles puissent s'organiser.

Nous notons une forte augmentation du temps d'accueil régulier depuis ces dernières années (+ 1,11 % par rapport à 2022). Cela s'explique par les profils de famille qui changent et qui demandent de plus en plus d'accueil en temps plein sur la semaine complète. L'accueil occasionnel s'en trouve diminué et les propositions réduites.

Le prix moyen horaire est de 1,23 € en 2023 (baisse de 1,10 % par rapport à 2022 soit moins 0,12 cts de l'heure) :

- 25 familles paient moins de 1 € de l'heure (minimum 0,31 €)
- 9 familles paient plus de 2 € de l'heure (maximum 3,17 €)
- 6 familles paient entre 1 et 2 € de l'heure.

Accueils spécifiques :

- 1 enfant en partenariat avec La Sauvegarde dans le cadre d'une AED (Aide Educatrice à Domicile)
- 1 enfant en cours de dépistage, possible trouble du spectre (TSA), en partenariat avec le centre Léo Kanner
- 1 enfant porteur de handicap sur le groupe des bébés
- 6 enfants pour permettre l'insertion socio-professionnelle des mamans

Quand la structure ne peut plus accueillir d'enfants car sa capacité est complète, les familles sont dirigées vers les autres partenaires Petite Enfance de la Ville, notamment le Relais Petite Enfance qui a vocation de guichet unique dans l'orientation des familles auprès des structures répondant le mieux à leurs besoins.

En décembre 2023, nous comptabilisons 24 dossiers en attente d'inscription pour la rentrée 2024.

• **BILAN QUALITATIF**

Les parents ont désormais bien intégré le fonctionnement des accueils. En effet, ils ne rentrent pas tous en même temps sur les unités lors des arrivées et des départs.

Néanmoins, la configuration du hall d'accueil engendre beaucoup de mouvements et d'agitation lorsque les enfants partent à des heures « de pointe » (à 17 h par exemple). Malgré les réflexions amorcées en équipe, nous ne pouvons pas changer les espaces.

Un travail partenarial avec

Le Département (PMI et services sociaux)

La Sauvegarde

Le médecin de la crèche

Le CAMSP

L'équipe de professionnels

Elle se compose de :

TITULAIRES

1 Educatrice de Jeunes Enfants, directrice de l'établissement,

1 Educatrice de Jeunes Enfants,

5 Auxiliaires de Puériculture,

2 Agents d'Entretien dont 1 titulaire du CAPPE.

LA HALTE-GARDERIE « PAIN D'ÉPICES »

✓ BILAN QUANTITATIF

Durant cette année 2023, **45 familles** se sont inscrites à la halte-garderie Pain d'Épices et **52 enfants** ont fréquenté la structure. Parmi ces familles inscrites, seules **3** sont des familles mono parentales.

Sur ces 45 familles inscrites, il y a :

- **12 familles** dont les deux parents n'exercent pas d'activité
- **19 familles** dont un seul parent travaille
- **14 familles** dont les deux parents travaillent
- **3 mamans** ont pu débiter un parcours de formation grâce à l'accueil de leur enfant, notamment les cours de Français avec l'association « Un Tissage Coloré ».

L'accueil des enfants selon leur âge :

Les enfants accueillis au cours de cette année 2023 se répartissent de la sorte :

- | | | |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • 2 enfants nés en 2023 • 14 enfants nés en 2022 • 14 enfants nés en 2021 • 21 enfants nés en 2020 | } | <p>30 enfants de moins de 2 ans</p> <p>21 enfants de 2-3 ans</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • 1 enfant né en 2019 (AEH) | | |

En 2023, la structure a fonctionné **213 jours** (7 jours de fermetures non prévus pour renfort RH sur la crèche).

Le prix moyen horaire est de 0,64 € en 2023 et est en légère augmentation par rapport à 2022 (0,62 €)

- 38 familles paient moins de 1 € de l'heure (minimum 0,31 €)
- 1 famille paie plus de 2 € de l'heure (maximum 3,17 €)
- 6 familles paient entre 1 et 2 € de l'heure.

Accueils spécifiques :

- 1 enfant porteur de handicap suivi par le CAMPS, avec une aide départementale pour un soutien professionnel.
- 4 enfants pour permettre l'insertion socio-professionnelle des mamans.
- 2 paires de jumeaux sont accueillis depuis septembre 2023, ce sont des accueils qui demandent réflexion et organisation de la part de l'équipe. Cela a été également d'un grand soutien pour ces familles.

Quand la structure ne peut plus accueillir d'enfants car sa capacité est complète, les familles sont dirigées vers les autres partenaires Petite Enfance de la Ville, notamment le Relais Petite Enfance qui a vocation de guichet unique dans l'orientation des familles auprès des structures répondant le mieux à leurs besoins.

En décembre 2023, nous comptabilisons 9 dossiers en attente d'inscription pour l'année en cours.

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/06/2024
Publication : 19/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

✓ BILAN QUALITATIF

Les parents ont désormais bien intégré le fonctionnement des accueils. En effet, ils respectent globalement le sens des entrées et des sorties. Un rappel est néanmoins nécessaire assez régulièrement, notamment pour les nouvelles familles.

Un travail partenarial avec

Le Département (PMI et services sociaux)
La Sauvegarde
L'UDAF
Le médecin de la crèche
Le CAMSP

L'équipe de professionnels

Elle se compose de :

TITULAIRES

1 Educatrice de Jeunes Enfants, directrice de l'établissement,
1 Educatrice de Jeunes Enfants,
5 Auxiliaires de Puériculture,
2 Agents d'Entretien dont 1 titulaire du CAPPE.

LES ANIMATIONS DE LA PETITE ENFANCE

LE CARNAVAL

Comme chaque année, il est fêté le carnaval en réunissant la halte-garderie, la crèche et les assistantes maternelles en partenariat avec le RPE. Cet événement a eu lieu le 22 février 2023, salle des Clapeuses dans le quartier du Montcel. Le thème : « un vêtement de papa ou maman ».

Pour les enfants n'étant pas prévus ce jour-là, les parents ont eu la possibilité de les emmener directement sur place.

Le matin, les enfants et les professionnelles des deux structures ont réalisé de la pâte à crêpe. Nous avons ainsi confectionné une centaine de crêpes pour le goûter !

Plusieurs « ateliers/stands » ont été proposés aux enfants (photos, maquillage, chamboule-tout, danse...). Tout cela était accompagné de musique, de danse, de bataille de confettis...



Cet événement est un succès : **19 enfants** au total 12 de la crèche et 7 de la halte-garderie ont pu profiter de cet après-midi festif.

LA GRANDE LESSIVE

Le thème de l'année 2023 fut « Ma cabane est/et la tienne ».

L'équipe a installé, dans le hall d'accueil de la crèche, des voilages permettant aux parents de s'installer sous cette cabane de fortune et d'y dessiner avec son enfant un petit quelque chose à exposer. Cela a permis un moment de complicité entre les parents, leurs enfants ainsi que les professionnelles.

L'exposition eu lieu en mars dans la cour de la crèche et le la Halte-garderie, avec plus de 90 dessins.

JARDIN SOLIDAIRE



Dans le cadre d'une action menée par l'une des professionnelles de l'équipe, cette dernière a organisé le 23 mai 2023, une visite des « Handis jardins 42 ». Ils sont situés dans Les Jardins des Platanes, à Saint -Etienne (quartier Côte chaude).

12 enfants du groupe des grands (2/3 ans) ont participé à cette sortie ponctuée de cueillette, de promenade au milieu de fleurs, fruits et légumes ; accompagné par les bénévoles de cette association à caractère inclusif. Les enfants ont terminé leur visite par des plantations dont l'espace avait été spécialement préparé pour eux (bacs en hauteur, pelles, grattoirs, graines...).

Ce fut un moment très agréable, immortalisé par la personne du service communication de la mairie. Cette action sera renouvelée en 2024.

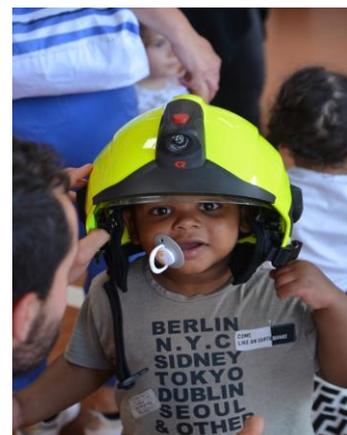
LES POMPIERS

Le 06 juillet 2023, 10 enfants sont allés visiter la caserne des pompiers de La Ricamarie. Ils ont pu découvrir les camions, le matériel...Ils ont tenu une lance à incendie (ce qui a eu un grand succès !!) ; et ils ont terminé cette sortie avec un tour de camion dans la cour de la caserne, sirène allumée.

Les enfants ont particulièrement apprécié ce moment de partage avec les pompiers en tenue.

FÊTE DE FIN D'ANNÉE

Le vendredi 7 juillet, une mini-ferme est venue s'installer dans la cour de la crèche.



Trottinette l'ânesse, Pantoufle le chien, Aglaé et Sidonie les oies sont arrivés dès le matin en compagnie de leurs amis lapins, chèvres, moutons et poules. Ils ont posé leurs bagages pour une belle journée en notre compagnie. 30 enfants ont pu les caresser, les nourrir ou simplement les observer toute la matinée et une partie de l'après-midi. Nous avons terminé cette journée avec un goûter proposé aux parents. Ce fut un moment très convivial et une belle réussite !

Par ailleurs, une exposition itinérante sur le thème de la ferme prêtée par la Médiathèque de la Loire, a été installée dans la cour.

LA SEMAINE DU GOÛT

Comme toutes les années, les enfants ont pu participer à la semaine du goût.

Afin d'éveiller les sens des tout-petits, nous avons choisi différents types d'aliments à faire découvrir aux enfants. Cette année, il a été proposé des repas autour du monde.

La Résidence la Récamière nous avait préparé des repas inspirés de différents pays. Les enfants ont donc dégusté des nems, de la paëlla, de la pizza et autres mets exotiques, tous les jours de la semaine.

SPECTACLE DE NOËL

Il a eu lieu le mercredi 13 décembre 2023 salle de spectacle Daquin et fut suivi d'un goûter salle Fernand Montagnon.

Cette année encore, les personnes âgées de la Récamière ont pu participer (**15 personnes**).

Les parents ont été invités afin de partager ce moment avec leur enfant.

La Compagnie « Maintes et une fois » nous a présenté un spectacle nommé « Jean de la Lune », inspiré de l'album de Tomi Ungerer que les enfants connaissent bien. Ce spectacle visuel et sonore a tenu tous les spectateurs en haleine et était d'une grande qualité.

Ce spectacle a été clôturé par un goûter : mini viennoiseries, jus de fruits, mandarines et papillotes (**177 personnes étaient présentes : 98 enfants et 79 adultes**).

Après le goûter, le père Noël a fait son entrée dans la salle. Les enfants avaient le choix d'aller le voir ou non.

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- Éveil corporel/ motricité :

Les enfants ont bénéficié cette année de séances d'un intervenant de Loire Profession Sport. Ce dernier vient un jeudi matin sur deux en alternance avec la halte-garderie Pain d'Epices.

Pour ce faire, les enfants descendent la salle Pierre Poty accompagnés par les professionnelles du groupe.

En amont, l'intervenant prépare différents modules dans la salle afin que les enfants puissent se diriger où ils préfèrent. Les adultes sont là pour les encourager, aider, sécuriser.

Ceci permet aux enfants de développer entre autres, leurs capacités physiques et motrices.

- **Conteuse** :

Cette année, il a été demandé de pouvoir de nouveau profiter de l'intervention de la conteuse que nous avons eu l'année dernière, « Solène Chardon ».

A la Gaminerie, les séances étaient réalisées un mardi par mois pour le groupe des plus grands. Pour les plus petits, cela était un jeudi par mois.

Comme l'année passée, la conteuse ne se servait pas de livres mais présentait une histoire contée avec des bruitages, sons, instruments, paroles..., le tout était accompagné de matériel, d'animaux...

- **Médiathèque de la Loire** :

Depuis le mois de mars 2023, la Directrice va une fois par mois chercher du matériel prêté par la médiathèque de la Loire, située à Montbrison. La crèche et la halte-garderie bénéficient ainsi d'objets culturels et éducatifs différents de ceux que l'on peut trouver à la médiathèque de La Ricamarie. Pour exemple, nous avons des kamishibais (théâtre japonais), des raconte-tapis, des tabliers à histoire... dont les enfants raffolent.

Ce partenariat se pérennise dans le temps et il est souhaité à l'avenir d'avoir un projet qui permette de bénéficier de ces atouts sans aller aussi loin.

LA FORMATION DES ÉQUIPES

L'équipe de la crèche et la halte-garderie a bénéficié de deux formations collectives en 2023, l'une sur la classification des jeux en février, et l'autre sur l'approche du libre jeu de l'enfant et de l'itinérance ludique en août. Ces deux formations furent riches et ont permis à l'équipe de se repositionner et de mettre en place des actions éducatives qui ont rapidement portées leurs fruits.

De plus, chaque professionnelle a pu bénéficier d'une formation individuelle sur le thème qu'elle a choisi et ainsi compléter ses connaissances professionnelles.

LA RÉUNION DES FAMILLES

Cette année, la réunion des familles de la crèche a eu lieu le 10 octobre 2023 dans l'espace des grands. Toutes les nouvelles familles ont été invitées, elles ont répondu présentes ainsi qu'une maman dont l'enfant est déjà accueilli à la crèche. Il y avait 10 parents en tout.

Il était proposé un petit jeu interactif sous forme de quiz. En effet, il y avait des « thèmes » à aborder et différentes réponses associées. Certaines réponses étaient justes, d'autres fausses. Pour répondre, les parents avaient à disposition un petit bâtonnet avec une face verte et une face rouge.

Cela a permis d'expliquer les règles de la structure. Les parents ont pu poser les questions qu'ils souhaitaient éclaircir.

RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance est un lieu ressource gratuit, d'information, de rencontre et d'animation.

Il s'adresse aux professionnel(le)s de la petite enfance, assistant(e) maternel(le), candidat(e) à l'agrément, garde à domicile, aux parents, parents employeurs et aux enfants.

Le RPE participe à l'observation des conditions locales de l'accueil du jeune enfant. Il se situe au carrefour de l'offre et des besoins d'accueil des familles.

Avec le nouveau référentiel Cnaf (oct. 2021) mis en application depuis 2022, les RPE ont vu leurs missions s'élargir (3 missions renforcées pour lesquelles les relais décident ou non de répondre).

✓ Faits marquants de l'année 2023

Le RPE de la Ricamarie s'est engagé dans la mission renforcée **guichet unique**.

A compter de janvier 2023, les familles en recherche d'un mode de garde, que ce soit un accueil collectif ou individuel s'adressent à un seul et unique interlocuteur. L'animatrice du RPE renseigne, centralise les demandes d'informations des familles sur le territoire et enregistre les demandes de pré-inscription pour la crèche et la halte-garderie. Elle traite également les demandes d'accueil en ligne via le site monenfant.fr (Caf).

Elle organise, en collaboration avec la directrice du multi accueil, la commission d'attribution des places en crèche.

Le mois de mars 2023 a vu la **fermeture de la micro-crèche privée « La Cabane Perchée »**.

Elle a engendré une augmentation très nette des demandes de place en crèche sur les mois de février et de mars.

Une rencontre avec la PMI a permis d'évoquer la situation tendue sur le territoire afin de proposer des solutions rapides (Extension de la capacité d'accueil des Assistantes Maternelles (AM) ou demande de dérogation exceptionnelle pour les AM leur permettant d'accueillir 1 ou 2 enfants supplémentaires).

L'animatrice du RPE participe au groupe de travail de la CTG « Renforcer l'accès aux droits ».

✓ Fonctionnement de la commission d'admission

Le guichet unique centralise et simplifie les démarches des familles.

Les dossiers de pré-inscription crèche et halte-garderie sont remis et réceptionnés une fois complétés par l'animatrice.

Après vérification, les dossiers halte-garderie sont transmis directement à la directrice de la structure qui contacte les familles. Les dossiers pour la crèche sont classés pour être étudiés lors de la commission d'admission.

La commission d'admission se réunit 3 fois par an (Février, Juin et Septembre). Les membres de la commission composée de l'élue à la Petite Enfance, le Directeur Enfance Jeunesse la Directrice du CCAS, la Directrice du Multi Accueil et de la Responsable du RPE. Ils examinent les demandes des familles et attribuent les places disponibles. Pour les aider, la grille de critères d'attribution des places est utilisée.

✓ **La situation des assistantes maternelles sur le territoire de la Ricamarie**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2024

Publication : 19/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

De moins en moins nombreuses et de plus en plus sollicitées, voici en résumé le contexte dans lequel évolue les assistantes maternelles à la Ricamarie mais également sur le territoire national.

Sur la commune de la Ricamarie, la situation s'est complètement inversée depuis 2 ans. Il y a peu, elles peinaient à trouver des contrats de travail, particulièrement à temps complet. A présent, elles manquent de places pour accepter toutes les demandes.

Même si ce métier offre des possibilités de travail, il reste peu attractif.

En 2023, **1 seule nouvelle agréée a intégré la liste** contre 7 départs (retraite, déménagement, reconversion + 1 décès).

Au 31 décembre 2023, nous dénombrons **26 assistantes maternelles** agréées dont 3 en cessation temporaire d'activité (elles n'apparaissent pas sur la liste départementale mais conservent leur agrément.)

Le nombre total de places d'accueil à domicile est de **67 places** contre 77 en début d'année.

✓ **La fréquentation du RPE**

Le tableau ci-dessous indique le nombre de personnes (parents et assistantes maternelles) ayant bénéficié des services du Relais ainsi que les principaux motifs de demandes.

Parents		
	2022	2023
Nombre de familles différentes	53	94
Nombre de sollicitations	147	169
Guichet Unique Infos tous modes de garde confondus dont Demande spécifique assistants maternelles agréés (remise de la liste départementale)	55	97
	29	40
Demandes liées aux contrats, à la déclaration Pajemploi, aides CAF.	86	52
Demande extérieure à la commune	6	3
Demande via Mon enfant.fr	0	
Demande d'urgence	10	6
Demandes autres : associations, PMI Assistante sociale	3	11

Assistants maternelles		
	2022	2023
Nombre d'assistants maternelles différents	29	25
Nombre total de sollicitations	161	174
Demandes liées aux questions administratives : contrats, Mon enfant.fr.	104	102
Demandes liées au temps collectifs	57	63
Départs en formation (hors formation initiale). Sachant que nous ne pouvons comptabiliser que les personnes parties par l'intermédiaire du Relais	2	10
Infos sur le métier d'assistant maternel ou création de MAM (maison d'assistante maternelle)	5	4

Contrats signés au RPE	8	3
Reception par le préfet : 19/06/2024		
Demandes extérieures à la commune	5	2
Publication : 19/06/2024		
Pour l'autorité compétente par délégation		

Autres :

Recherche d'un lieu d'accueil parent enfant : 2

Demande de stage : 1

✓ **La fréquentation du RPE lors des temps collectifs**

Programmés 2 fois par semaine, les ateliers se déroulent le mercredi matin à la halte-garderie du Montcel et le jeudi matin dans le local du RPE situé place Michel Rondet.

Le programme des activités est envoyé chaque début de mois aux assistantes maternelles.

Il est demandé de s'inscrire au plus tard la veille de l'atelier.

Un temps d'activité pour les adultes est prévu le lundi après-midi.

Sur l'année 2023, il est constaté une baisse de la fréquentation sur ce créneau. Deux assistantes maternelles moteur sont parties en retraite. Depuis, il est un peu plus difficile de mobiliser des professionnelles sur les projets.

A la rentrée de septembre, ces rencontres adultes sont programmées 2 fois par mois à la place de 3.

Fréquentation temps d'animation	2022		2023	
Nombre d'assistants maternels différents ayant participé à un temps collectif ou à une animation festive organisés par le Relais	12		15	
Nombre d'assistants maternels différents ayant participé aux réunions organisées par le Relais	20		13	
Fréquentation moyenne/semaine des assistants maternels lors des temps collectifs	4		5	
Nombre d'enfants différents ayant participé à une animation du Relais au moins une fois dans l'année	27		31	
Fréquentation moyenne des enfants / semaine	4		6	
Nombre de temps collectifs organisés sur l'année (hors temps festifs)	Temps adultes	Ateliers pour les enfants	Temps adultes	Ateliers pour les enfants
	21	56	20	62



Les actions du RPE

une année d'activités en images

Janvier

Éveil musical
+ goûter tour du monde



Feurier

Carnaval



Mars

La Grande lessive



Mars

Crêpes partie



Mai

Balade contée



juin

Journée festive à la Pourrate



juillet

Visite chez les pompiers



Juillet

La ferme à la crèche



Octobre

Semaine du goût
Poti Rando



Novembre

Semaine temps forts
Motricité



Novembre

Semaine temps forts
Art floral



Decembre

Spectacle de Noël



Janvier	<ul style="list-style-type: none"> • Eveil musical + goûter tour du monde • Animé par Anne Marie • Dernière séance du cycle 2022 	<p>accusé certifié exécutoire</p> <p>Réception par le préfet : 19/06/2024 Publication : 19/06/2024</p> <p>Pour l'autorité compétente par délégation</p>
Février	<ul style="list-style-type: none"> • Carnaval avec la crèche 	
Mars	<p>Envoi de la première Newsletter des RPE (remplace la revue des RAM)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Crêpes partie • Formation <p>Accompagner l'évolution motrice et sensorielle de l'enfant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exposition La grande lessive « Ma cabane et-est la tienne » 	
Avril	<ul style="list-style-type: none"> • Matinée à la ludothèque du Chambon -Feugerolles • Formation recyclage SST 	
Mai	<ul style="list-style-type: none"> • Balade contée à Caintin <p>Avec Catherine conteuse et les familles du DRE</p>	
Juin	<ul style="list-style-type: none"> • Journée festive au complexe sportif de la Pouratte <p>Intervenant magicien +pique-nique +sieste musicale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marché solidaire du secours populaire <p>Animation des RPE de la Ric et Chambon Feugerolles autour de l'alimentation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Café des parents « Comment dire non » 	
Juillet	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de la caserne des pompiers avec la crèche • Visite de la micro ferme dans la cour de la crèche 	
Octobre	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion de rentrée • Première séance de travail sur le Projet d'accueil <p>Proposer un accompagnement aux assistantes maternelles souhaitant Ecrire leur projet d'accueil (En commun avec les RPE de l'Ondaine)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Semaine du Goût <p>Défi des plats en couleurs Poti rando +Matinée animée par les AM</p>	
Novembre	<ul style="list-style-type: none"> • Semaine temps forts <p>Formation, exposé sur la motricité libre (1 heure) Ludothèque thème des jeux proposés : motricité fine Activité transvasement au RPE de La Ricamarie Matinée gym parents enfants Asmats, salle Valette Art floral pour les assistantes maternelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation SST 	
Décembre	<ul style="list-style-type: none"> • Défi Calendrier photos (1 jour 1 mot 1 photo) • Matinée d'information « le métier d'assistants maternels » <p>Proposée par les RPE de La Ricamarie, Le Chambon-Flles et Firminy à Pole Emploi Firminy</p> <ul style="list-style-type: none"> • Spectacle de Noël « Jean de la lune » 	

Formation**Festivité**

✓ Le réseau partenarial

Le multi-accueil « La Gaminerie » et la halte-garderie « Pain d'épices » compétente par délégation

Partenaires principales du RPE, les 2 structures collaborent étroitement pour répondre au mieux aux demandes des familles en recherche de solution de garde. Le RPE devient guichet unique à compter de janvier 2023, c'est-à-dire qu'il devient le point d'information principal pour tous les modes de gardes du jeune enfant. A ce titre, il centralise et recense les demandes de pré-inscriptions en crèche et à la halte-garderie

La proximité géographique du RPE et de la Gaminerie facilite les échanges. Les enfants de la crèche profitent de la salle d'activité du RPE lorsque celle-ci n'est pas utilisée.

Des temps festifs ou animations, tels que le Carnaval, la Grande lessive ou encore Spectacle de Noël sont organisés en commun.

Le Relais Assistants Maternels du Chambon-Feugerolles et celui de la Ricamarie poursuivent leur collaboration :

- Programmation de 3 formations cette année : SST Recyclage SST et accompagner l'évolution motrice et sensorielle de l'enfant
- Semaine temps forts programmée à l'occasion de la journée nationale des assistants maternels. Le thème de cette année était la motricité.
- Eveil musical
- Fête de l'été
- Semaine du goût (défi les plats en couleurs, balade en poussette sur la voie verte et dégustation de soupes au potiron, matinée d'activités autour des fruits et légumes animée par les assistantes maternelles)
- Envoi d'une newsletter chaque début de mois au assistantes maternelles des 2 communes

✓ Le RPE de Firminy

Les RPE de Firminy, la Ricamarie et Le Chambon Feugerolles se sont réunis afin d'amorcer des pistes de travail communes pour accompagner au mieux les assistantes maternelles dans l'exercice de leur profession mais également pour promouvoir le métier.

- Mise en place des séances de travail sur le projet d'accueil dans chaque RPE à partir du mois de septembre. Toutes les 2 semaines, une animatrice d'un relais accompagne des assistantes maternelles des 3 communes pour l'écriture de leur livret d'accueil.
- Réunion d'information sur le métier d'assistants maternels organisée à Pôle Emploi Firminy

✓ Le DRE (CCAS)

Premier projet partenarial : La balade contée a permis la rencontre de nos 2 publics à savoir les assistantes maternelles avec les mamans et enfants du DRE.

D'autres actions communes, notamment le spectacle de Noël, impliquent ce partenaire.

✓ La PMI

Partenaire essentiel du RPE, l'animatrice du RPE est régulièrement en contact avec la PMI pour le suivi des assistantes maternelles et de certains parents employeurs.

L'infirmière puéricultrice participe et intervient lors de la réunion de rentrée du Relais.

✓ **L'École Intercommunale des Arts**

Depuis septembre 2022, les séances d'éveil musical sont mutualisées avec le RPE du Chambon-Feugerolles.

Ces séances ont lieu au Relais de La Ricamarie. Anne-Marie, professeure, musicienne de l'école intercommunale des arts, intervient durant un semestre chaque jeudi matin (hors vacances scolaires).

Des musiciens, élèves et professeurs de l'école des arts, sont également intervenus pour la sieste musicale lors de la fête de fin d'année des Relais.

✓ **La Médiathèque Jules Verne**

Tous les mois, les Assistants Maternels sont invités à participer à l'atelier « Les histoires tirées du sac » que la médiathèque propose. Une sélection d'une dizaine d'ouvrages est à disposition des usagers lors des temps collectifs. Par ailleurs, des livres pour petits et grands restent consultables lors des temps collectifs.

✓ **EPE 42 (l'École des Parents Éducateurs de la Loire)**

- Depuis décembre 2021, l'animatrice du RPE participe à des séances d'analyse de la pratique professionnelle avec d'autres animatrices RPE des territoires Saint-Etienne et Ondaine à l'école des parents éducateurs. Ces séances sont financées dans le cadre du plan pauvreté.
- Deux fois par mois, les locaux du RPE sont mis à disposition de la permanence de Soutien à la Parentalité. Des entretiens avec une psychologue sont proposés aux parents et enfants de La Ricamarie.

✓ **Autres :**

Participation au jury professionnel lors des épreuves du CAP AEPE au Lycée Albert Camus de Firminy (1 fois par an).

Intervention à la Croix Rouge de Saint-Etienne pour présenter le rôle et les missions des RPE dans le cadre de la formation initiale des assistantes maternelles (1 à 2 fois par an).

LE DISPOSITIF DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE



Lancé en mars 2017, le DRE est piloté par la Coordinatrice, sous la responsabilité de la Directrice du CCAS/Politique de la ville, en partenariat avec les partenaires du travail social et de l'Education nationale.

211 enfants accompagnés depuis 2017 dont 57 en 2023.

✓ Objectifs du DRE

Le DRE propose un accompagnement pour contribuer avec les parents à la réussite éducative des enfants et des jeunes. Il a pour objectif de construire des parcours individuels pour n'importe quel enfant ou jeune ayant besoin de soutien entre 2 et 16 ans, y compris lorsqu'ils sont suivis dans le cadre d'une mesure éducative (sans empiéter sur cette dernière).

Le DRE a cinq grands champs d'intervention très liés les uns aux autres :

- L'accompagnement scolaire ;
- Le développement des compétences ;
- La parentalité ;
- La santé ;
- Loisirs et accès à la culture.

Les actions mises en œuvre répondent souvent à des besoins dans plusieurs champs à la fois car les besoins se croisent.

✓ Organisation du dispositif

Le DRE s'appuie sur quatre instances de régulation, une Chef de service, une coordinatrice à 75%, quatre référents (la mobilisation de travailleurs sociaux de l'Agasef ou du Conseil départemental peut s'y rajouter) et cinq intervenantes.

Depuis septembre 2020, la Conseillère en Economie Sociale et Familiale du CCAS est venue renforcer l'équipe en passant à 30% sur la référence DRE, ce qui permet un meilleur suivi global des situations

La Coordinatrice est la cheville ouvrière du dispositif et assure les fonctions suivantes :

- construction des diagnostics initiaux avec les familles et suivi global des parcours ;
- préparation et animation des différentes instances de suivis ;
- encadrement des intervenants et des référents ;
- il est aussi référent d'une quinzaine d'enfants du DRE ;
- lien avec les partenaires.

Les institutions suivantes sont représentées dans chaque Comité (à l'exception de l'Etat dans le Comité de saisine) : État (DDCS, Déléguee du Préfet), Conseil Départemental, Caisse d'Allocations Familiales, Éducation Nationale, Mairie, CCAS et l'association AGASEF.

Accusé certifié exécutoire.
Réception par le préfet : 19/06/2024
Publication : 19/06/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

- **Le Comité de Pilotage** a eu lieu le 31 mars 2023.

Il réunit Elus et Responsables des institutions partenaires.

Sa fonction est de valider le bilan de l'année scolaire écoulée et les orientations données au dispositif.

- **Le Comité Technique** s'est réuni le 10 novembre 2023.

Il réunit Chefs de services communaux et institutionnels.

Sa fonction est de s'assurer du bon fonctionnement du dispositif et du partenariat, de venir en soutien sur les questions techniques soulevées par le déroulement des parcours des enfants et des jeunes.

- **Le Comité de Saisine** se réunit une fois par mois, sauf en période estivale.

Pour cette année 2023, il n'y a pas eu de comité en août et celui de juin s'est déroulé début juillet, juste avant la fin de l'année scolaire.

Chaque parcours est suivi en Comité de saisine qui détermine les actions à mener : ateliers individuels et/ou semi-collectifs, inscription éventuelle dans des projets menés sur la commune.

Un point est fait régulièrement pour s'assurer de l'adéquation entre difficultés, objectifs et actions.

Il est vigilant à l'articulation avec l'existant dans le droit commun.

- **Les Référents**

En lien fonctionnel avec la Coordonnatrice, ce sont eux qui s'assurent de la bonne mise en œuvre des parcours à travers le lien avec les partenaires travaillant avec les enfants, un lien régulier avec les parents et les intervenants.

En 2023, 5 référents ont encadré les parcours des enfants et des jeunes :

- L'éducatrice de polyvalence du Conseil Départemental pour 1 enfant ;
- Une art-thérapeute éducatrice spécialisée pour 10 enfants et jeunes ;
- Une art-thérapeute pour 7 enfants et jeunes ;
- La CESF du CCAS pour 14 enfants et jeunes ;
- La Coordonnatrice pour 25.

- **Les intervenants.**

Les ateliers individuels et semi-collectifs sont encadrés par les mêmes professionnels depuis 6 ans :

- une personne formée en Français Langue Étrangère ;
- une institutrice retraitée ;
- une professeure d'EPS retraitée ;
- une Éducatrice spécialisée formée en Art-thérapie ;
- une Art-thérapeute.

- **Réunion de régulation des intervenants** : une fois tous les deux-trois mois.

C'est une instance nécessaire pour permettre de faire le point sur le fonctionnement, faire remonter des besoins, faire circuler des informations sur des projets auxquels se raccrocher.



BILAN 2023 **DES ACTIONS MENÉES**

Chaque enfant inscrit dans le DRE voit au moins une fois par semaine son intervenant.

Si le DRE est centré sur les enfants, il n'est pas possible de les aider sans impliquer les parents, ce qui est un objectif en soi, et mené régulièrement à travers des entretiens formels (une fois par mois) ou moins formels mais plus réguliers lorsqu'ils amènent et récupèrent leurs enfants et lors d'échanges téléphoniques.

Le DRE a démarré en mars 2017. En 6 ans, 211 enfants ont été suivis. En moyenne, cela représente entre 45 et 52 enfants par année scolaire.

Voici le bilan par grand champs d'intervention du DRE.

✓ **Accompagnement scolaire :**

- **31 bains de langage** : ils concernent des enfants allophones, avec troubles DYS, des enfants nés en France mais dans un environnement familial où le français est peu utilisé, certains pouvant être pointés dans plusieurs de ces problématiques
- Renforcement des acquisitions scolaires pour **16 enfants** : de l'attention aux devoirs mais...beaucoup de jeux favorisant les apprentissages. Parfois en petit collectif
- Lien avec les écoles à réactiver car le changement au niveau coordination a eu un impact sur les relations : rencontre bilans avec ou sans les parents, échanges réguliers et articulation des interventions, participation à des équipes éducatives

✓ **Développement personnel et des compétences :**

20 enfants avec des problématiques complexes travaillées en art-thérapie

- Impacts d'une arrivée dans la fratrie
- Lutter contre les conséquences d'un trouble DYS
- Problèmes de gestion des émotions / Stress / Mal-être
- Manque de confiance et d'estime de soi
- Place de l'enfant au sein du groupe et /ou de la famille
- Peurs parentales qui brident le développement
- Sortir du déni des difficultés de son enfant
- Projections parentales fortes sur l'enfant
- Conflits de loyauté
- Hygiène corporelle

Les deux art-thérapeutes utilisent de nombreux outils en fonction des situations :

- Relaxation / méditation
- Modelage en argile
- Jeux de rôles / inventions d'histoires
- Photographie / photo-langage

- Travail d'écriture / création de fascicule
- Lectures d'histoires ciblées
- Bricolage (construction de maquette, cabane)
- Vidéos sur le fonctionnement du cerveau et des émotions
- Dessin / peinture (en musique)
- Confection de personnages / utilisation de playmobils
- Création de marionnettes / Théâtre de marionnettes
- Jeux de grimaces /mimes sur les émotions
- Danse / expression corporelle
- Jeux de ballons, de doigts

✓ **Parentalité** :

C'est un axe travaillé tout au long du parcours de l'enfant. En dehors des entretiens qui permettent d'échanger sur l'enfant et de soutenir les parents, l'intervention du DRE peut aussi prendre les formes suivantes :

- Une présence recherchée en ateliers
- Des sorties médiathèque
- Des passerelles avec des ateliers parents enfants
- Un lien avec le Service Social Départemental
- Des entretiens sans les enfants pour travailler les problématiques
- Un travail de fond sur le lien famille / école
- Certaines interventions ont lieu dans les familles

L'équipe a gagné de la confiance, des sourires, des remerciements ! Il a été constaté que beaucoup de parents cheminent avec l'équipe du DRE dans le regard qu'ils portent sur leurs enfants et ce qu'ils font avec eux.

✓ **Santé** :

La prise en compte dans le DRE des difficultés liées à la santé permet d'établir un diagnostic qui facilitera notre intervention ou l'intervention d'autres professionnels.

- 5 courriers aux orthophonistes
- 8 orientations vers le droit commun (médiatrice santé, permanence Ecole des Parents, MDPH...)
- 1 bilan en psychomotricité réalisé et partiellement financé

Parfois, l'orthophonie est la porte d'entrée principale concernant la santé dans notre DRE.

Toutefois, face au contexte lié aux soins en orthophonie sur le territoire (à savoir explosion des demandes, manque de professionnels...), le protocole préalablement convenu avec le cabinet d'orthophonie de la Ricamarie a dû être modifié en 2021.

Dorénavant, le DRE accompagne les enfants/familles dans un premier temps dans les démarches d'inscription sur liste d'attente comme tout à chacun (si la famille en a besoin). La mise en lien avec le cabinet d'orthophonie ne s'effectue qu'après avoir pu constater l'implication de la famille (souvent via la mise en place d'un atelier individuel).

La coordination ateliers DRE / suivi orthophonique pour l'adéquation entre le suivi et le parcours est toujours aussi forte et les orthophonistes sont très satisfaites de ce lien qui vient les soutenir dans leurs pratiques.

✓ **Loisirs/accès à la culture** :

Il est constaté qu'un nombre important des enfants et jeunes qui arrivent sur le DRE sont impactés à différents niveaux par le manque d'activités stimulantes en dehors du temps sco-

laire. Cela explique certaines de leurs difficultés. Cet item a donc une place particulière et il est inclus dans les parcours des enfants autant que cela est possible, des activités d'ouverture sur l'extérieur. La présence des parents est recherchée afin qu'ils puissent prendre le relais à la fin du parcours DRE.

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/06/2024
Publication : 19/06/2024
Pour l'autorité compétente par délégation



Pour faciliter l'accès à la culture, aux sports et accompagner dans la mise en place de loisirs, sont menées ainsi les actions suivantes :

20 enfants ont participé à des ateliers ou des spectacles (parfois en famille) à la médiathèque

- Ateliers : contes, histoires tirées du sac, dessin / Bd, cartes de vœux
- De multiples inscriptions y ont été faites (7)
- Constitution d'une petite bibliothèque au local à partir de dons

Participation à des animations et projets divers :

- 7 enfants ayant bénéficié d'un spectacle ou d'une sortie culturelle
- Spectacle de Noël CCAS pour les moins de 6 ans : 10 enfants

Orientations / inscriptions :

- 4 en Accueil de loisirs 6- 11 ans ou sur l'accueil périscolaire
- 4 au Pôle jeunes



✓

Perspectives 2024

- Participation reconduite à « La Ric en jeux »
- Construction et proposition d'activités en groupe pendant les vacances construites par les intervenants
- Temps festif dans le parc pour fêter les vacances d'été
- Continuité du lien avec les ateliers parents-enfants proposés par la commune

- Développer des actions à petit collectif pour des situations présentant des problématiques proches



✓ Points notables

Au vu des arrivées de diverses populations étrangères toujours régulières, la question du bain de langage et de l'ouverture sociale est toujours aussi présente, générant des parcours longs. Seul le DRE ne suffit pas...

L'expérimentation conduite en 2021 et 2022 autour d'un atelier « Au coin du FLE » a été bénéfique pour les enfants ; mais on ne peut que constater la difficulté de mobiliser les familles, maillon indispensable pour que les progrès dans la maîtrise du français puissent se faire.

La maîtrise de la langue vient se mêler parfois à des comportements « communautaires », ainsi le français n'est plus perçu comme une absolue nécessité. Cela génère aussi parfois des conflits de loyautés chez les enfants dont les deux parents ne parlent pas forcément de manière équivalente le français.

Parfois se rajoute à cela des « jeux de pouvoir » entre enfant et parents, le fait de s'exprimer en français ou non pouvant alors être utilisé comme un moyen d'attirer l'attention des parents ou de préserver l'un des deux, avec l'impact que cela peut avoir dans la scolarité.

Il peut aussi être fait un parallèle entre cette maîtrise de la langue, ce repli sur la communauté (qui a été accentué du fait de la crise sanitaire) et la difficulté d'ouverture extérieure.

Ainsi, pour de nombreux enfants, le seul « accueil collectif » est l'école. Nous voyons trop de parents mettant peu d'activités constructives en place, y compris en famille, avec une omniprésence des écrans.

La qualité des loisirs des enfants et leurs répercussions globales nous questionnent toujours autant. Un travail de sensibilisation est fait, avec un succès relatif et difficilement mesurable autrement que sur la longueur (et même dans une temporalité très longue).

Cela a contribué depuis 2 ans à la mise en place d'ateliers parents/enfants par le Service Politique de la Ville. La première année les propositions se sont construites avec une art-thérapeute et le DAHLIR. Les besoins d'activités constructives pour les familles sont énormes.

En 2023, les ateliers Parents/Enfants se sont poursuivis, davantage orientés autour d'activités de cuisine, manuelles, de participation à des animations Médiathèque ; l'idée étant de montrer aux parents ce qu'ils peuvent faire simplement avec leurs enfants, sans coût ou à moindre coût, en utilisant les ressources du territoire...

A souligner : l'implication constante des intervenantes dans leur travail, leur professionnalisme, leur disponibilité et leur enthousiasme à soutenir les familles ricamandoises. Nous travaillons en toute confiance avec elles. Leur présence sans faille depuis 6 ans facilite le travail.

LE SECTEUR PERSONNES ÂGÉES

Résidence Autonomie « La Récamière » - année 2023

1. L'HÉBERGEMENT

Évolution du taux d'occupation de l'établissement

	2020	2021	2022	2023
Taux d'occupation	97%	96.8%	95.9%	87.5%

Le taux d'occupation a baissé considérablement en 2023.

La fermeture de l'établissement sur une période de 24 jours consécutifs est en partie responsable de cette baisse du taux d'occupation. Pour rappel c'est une rupture de neutre ayant causé un départ d'incendie dans un appartement du 4ème étage qui a occasionné la fermeture de la Résidence.

- **LES ENTRÉES** : 15 nouveaux résidents ont intégré la résidence entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023 (contre 17 en 2022).

Profil d'entrée des résidents :

- ✓ **Provenance géographique parmi les 15 nouveaux résidents :**

8 habitants de La Ricamarie

4 villes périphériques (couronne stéphanoise)

3 villes plus éloignées (département de la Loire)

- ✓ **Provenance type d'hébergement**

10 nouveaux résidents habitaient encore à leur domicile

5 nouveaux résidents sont entrés suite à une hospitalisation/SSR (centre hospitalier)

- ✓ **Age moyen à l'entrée : 79.5 ans (2022 : 81.8 ans)**
(64 ans pour le plus jeune et 95 ans pour le plus âgé)

- ✓ **Gir moyen à l'entrée : 4.9 (contre 4.8 en 2022)**

GIR 4	8
GIR 5	1
GIR 6	6

- ✓ **Sexe : 6 hommes – 9 femmes**

- **LES SORTIES** : 18 résidents sont définitivement sortis des effectifs durant cette même période (contre 23 en 2022)

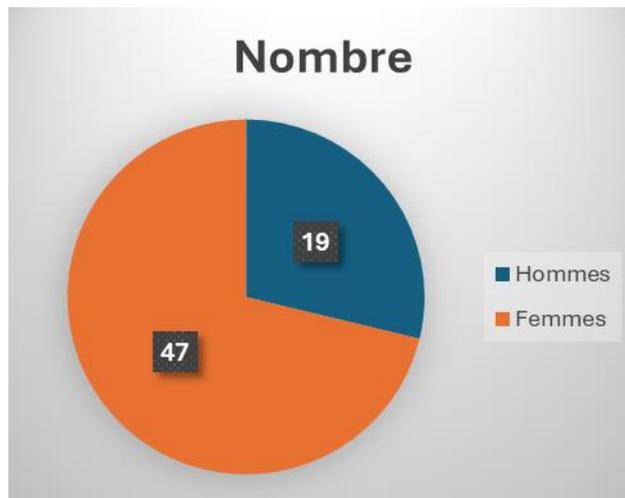
Parmi ces 18 résidents sortis :

Nb de résidents	Motif de sortie
10	Transfert vers un établissement médicalisé
3	Retour domicile familial (accueil temporaire)
3	Décès lors d'une hospitalisation
2	Décès dans l'établissement

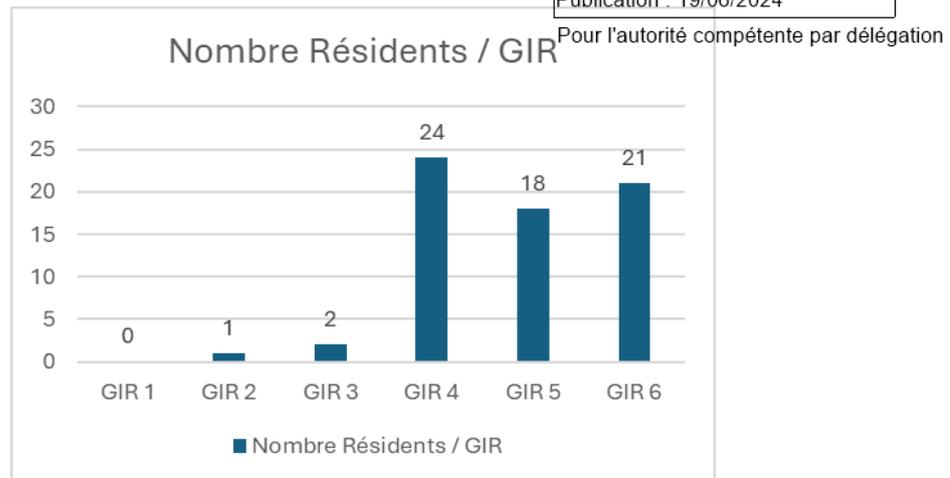
- **Durée moyenne du séjour** : 1269.14 jours soit 3.4 années (contre 3.2 années en 2022).

2. LA POPULATION

- **Population accueillie au 31/12/2023 : 66 résidents** (contre 63 résidents au 31/12/2022)
- **La répartition par sexe**



- **La répartition par GIR**



- **GIR moyen pondéré**

GIR moyen pondéré au 31/12/2023 : 276 (contre 282 en 2022)

Repas vendus aux extérieurs	2019	2020	2021	2022	2023	Ecart 2022-2023	Valeur en Pourcentage

Moins de 60 ans	0
60-69 ans	12
70-79 ans	13
80-89 ans	9
90 ans et +	32

Pour rappel, plus le GMP est élevé, moins le niveau d'autonomie des résidents est important.

- **La répartition par tranche d'âge**

Age moyen : 83.30 ans (contre 84.6 ans en 2022)

3. LA RESTAURATION

La fréquentation du restaurant le midi par les résidents est en baisse mais en corrélation avec la baisse de notre taux d'occupation. La baisse du nombre de résidents bénéficiant du service de repas du soir se poursuit. Pour rappel, le service du repas du soir a été annulé et remplacé par un service de livraison en liaison froide soir depuis 2020 (service ayant débuté en 2018). Il est proposé désormais un repas du soir à thème tous les vendredis soir, et ce service semble être apprécié. Alors que le nombre de résidents présents le vendredi soir varie entre 15 et 20, les autres soirs de la semaine 5 à 7 personnes bénéficient de la livraison du repas du soir en chambre.

Repas semaine	1224	134	108	126	272	146	+115%
Dimanches et Jours fériés	140	24	19	23	13	10	-23%
Repas Juniors	6	0	1	6	6	0	
Repas à thème	314	54	23	174	165	-9	-5.17%
Repas des agents	1880	1507	2003	1547	1428	-119	-7.69%
Repas « La Gaminerie »	3165	3263	4125	3970	3370	-600	-15.11%
Repas bébé	241	765	718	581	674	-93	
Repas grand	2924	2498	3407	3389	2696	-693	

Concernant les repas servis aux extérieurs (non-résidents), alors que nous constatons depuis 2019 une forte diminution compte tenu de la fermeture du restaurant aux personnes extérieures et aux familles pendant de longues périodes en raison de la crise sanitaire, l'année 2022 marquait la reprise de cette activité. Une tendance qui se confirme en 2023. Une baisse d'activité est cependant observée pour certains services et notamment pour le service de prestation de livraison et conception repas pour la crèche à cause de la fermeture de l'établissement et de l'activité restauration pendant 24 jours.

REPAS RESIDENTS	2020	2021	2022	2023	Variation 2023-2022 en %	RAPPEL Variation 2022-2021 en %
Repas midi	23 092	23 176	21 716	20 571	-5.27%	- 6.3%
Repas soir	6 011	2 808	2 505	2 112	-15.69%	-10.8%
Potage	7 984	9 595	9 531	6 968	-26.89	-0.66%
Portion pain supplément	1 035	2 035	1 887	1 919	-1.70%	-7.27%

4. L'ANIMATION

L'année 2023 a été riche, avec de nombreuses rencontres au sein de la résidence et également avec les différents partenaires de la commune.

Le service animation propose quotidiennement, du lundi au vendredi des animations individuelles et/ou collectives. Par conséquent, les animations ouvertes aux personnes extérieures ont de nouveau pu être possibles.

L'animatrice est présente sur la structure à 60 % (soit 0,6 **Equivalent Temps Plein**).

✓ Un planning d'animation adapté

Ce dernier est proposé de manière hebdomadaire et est basé sur le souhait des résidents. Les attentes et envies des résidents sont recueillies dès leur entrée dans l'établissement et procédons

à un projet de vie personnalisé. Ils ont la possibilité de contribuer à l'élaboration de celui-ci en proposant des animations au plus proche de leurs attentes.

Ce planning est affiché dans différents endroits de la résidence (couloirs, ascenseur...). À la fin de chaque semaine, l'animatrice annonce oralement toutes les animations pour la semaine suivante d'inclure et d'associer les personnes malvoyantes.

Les activités proposées sont nombreuses :

- Jeux de mémoire et d'adresse
- Rencontres intergénérationnelles avec des structures de la commune
- Quiz musicaux
- Jeux de culture générale
- Ateliers créatifs
- Ateliers cuisine
- Repas à thèmes
- Après-midis avec intervenants musicaux
- Lotos
- Sorties au marché,
- Accompagnement individuel pour des visites chez le médecin, le dentiste et/ou des sorties culturelles...

Chaque semaine sont également proposés :

- Un atelier de gymnastique douce, animé par une intervenante diplômée.
- Une revue de presse une fois par mois en présence de la directrice de la médiathèque Jules Valles
- Ces projections sont ouvertes au public.

Le nombre de personnes présentes aux différentes animations varie en fonction de l'activité. Il est comptabilisé en moyenne une vingtaine de personnes par après-midi.

Le bilan qualitatif et quantitatif du volet animation a été réalisé dans le cadre de la valorisation du forfait autonomie transmis chaque année au département pour justifier l'attribution du forfait autonomie (20 905 € en 2023). Il présente précisément l'ensemble des actions proposées regroupées par thématiques (cf tableau ci-joint).

Diverses actions intergénérationnelles

La Récamière, en partenariat avec le DRE, le Conseil Municipal des Enfants et l'AGASEF a proposé plusieurs rencontres et ateliers participatifs pour les seniors de la commune, au sein de la résidence et à la salle Fernand Montagnon. Différentes thématiques La projection d'un film d'animation et une crêpe party via le DRE

- Réalisation d'une BD autour de la mine avec les jeunes de L'AGASEF. Travail de mémoire et de créativité.
- Un quiz de culture générale et un goûter partagé organisé par les enfants du Conseil Municipal Enfants.

Réalisation par les résidents de 90 sachets de papillotes avec mandarines pour le Noël des structures petite enfance avec la participation aux différents spectacles, à la remise des sachets par le père Noël et un goûter partagé.

Le bilan qualitatif et quantitatif du volet animation a été réalisé dans le cadre de la valorisation du forfait autonomie transmis chaque année au département pour justifier l'attribution du forfait autonomie (20 905 € en 2023). Il présente précisément l'ensemble des actions proposées regroupées par thématiques (cf tableau ci-joint).

1. LES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

En 2023, différents investissements ont été réalisés. Des aménagements en salle de restaurant ont été réalisés (meuble d'office et claustras – 3 944 € + 2 340 €), le projet d'aménagement des deux salons d'étages a été reporté en 2024. Une pergola a été installée à l'arrière du bâtiment au 1^{er} étage (2 100 €). En cuisine, divers petits matériels ont été remplacés : un mixeur plongeant a été acheté et la climatisation de la réserve sèche a dû être remplacée à cause de la rupture de neutre (surtension) -3 471 €.

Enfin, du matériel informatique (NAS, onduleur...) endommagé lors de la rupture de neutre a été renouvelé pour un montant de 3 200 €.

Bilan quantitatif - Mise en œuvre du Forfait autonomie

Type d'actions financées	Nombre de bénéficiaires										Montant financier global 2023	
	Hommes		Femmes		GIR 1 à 4	GIR 5 à 6 ou non GIRÉ	De 60 à 69 ans	De 70 à 79 ans	De 80 ans à 89 ans	De 90 ans ou plus		Total de bénéficiaires
Nomenclature des actions												
Santé Globale/Bien vieillir	25	129	56	91	28	28	28	20	73	154	186	10580,74
Nutrition	8	16	9	15	6	6	6	3	8	24	6	704,48 €
Mémoire	9	46	24	31	8	10	8	8	28	55	91	5 594,65 €
Sommeil											0	
Activités physiques et atelier équilibre/prévention des chutes	5	30	13	22	7	6	6	4	17	35	59	2 436,13 €
Bien-être et estime de soi	2	28	7	16	4	6	6	5	14	30	26	1365,48
Santé bucco-dentaire											0	
Prévention de la dépression/du risque suicidaire	1	9	3	7	3	3	3	6	6	10	4	480
Autres actions												
Lien Social	16	46	27	35	10	11	11	11	29	62	82	7 524,51 €
Habitat et cadre de vie	5	36	17	24	7	6	6	5	22	41	34	2 505,33 €
Mobilité (dont sécurité routière)												
Accès aux droits												
Usages du numérique												
Préparation à la retraite												
Autres actions collectives de prévention												
TOTAL	46	211	100	150	45	45	45	36	124	257	302	20 344,78
par un SPASAD	2	17	9	10	3	4	4	2	8	19	4	560,00 €
par une Résidence-Autonomie												
par un SAAD	2	17	9	10	3	4	4	2	8	19	4	560,00 €
TOTAL	48	228	109	160	48	49	49	38	132	276	306	20 904,78 €

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2024

Publication : 49/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

LE PÔLE SÉNIORS

En 2023, le Pôle Seniors poursuit son fonctionnement à la Maison des Permanences « La Mariada » située au 14 boulevard Victor Hugo. Depuis 2019, il continue son activité avec la présence d'une animatrice Anissa TIGHILT, qui permet de développer des actions collectives répondant aux besoins des seniors de la commune.

Le Pôle Seniors propose également des permanences aux personnes âgées de 60 ans et plus. Le lundi après-midi et le vendredi matin, la Conseillère en Economie Sociale et Familiale, Florence PATOUILLARD, reçoit les usagers en PSR (Permanence Sans Rendez-vous) et sur rendez-vous à la Mariada. Ses missions tournent autour de la mise en place d'un accompagnement social adapté aux demandes des personnes âgées de la commune, mais consiste aussi à répondre aux familles aidantes (Statistiques dans la partie « intervention de la CESF »). Les PSR interrompues pendant la crise sanitaire, ont été rétablies en 2022.

L'agent référent de l'aide sociale légale, Patricia WEGNER exerce ses fonctions au C.C.A.S. en Mairie. Cette dernière répond aux demandes inhérentes au maintien à domicile des personnes âgées. Depuis le 26 mai 2023, le C.C.A.S. et le service de l'Etat-Civil ont réintégré les locaux rénovés en Mairie.

En date du 30 juin 2023, suite aux émeutes urbaines, le rez-de-chaussée de la Mairie est incendié et cause d'importants dégâts matériels. L'impact psychologique est fort pour l'ensemble des agents et des élus. Certains usagers compatissent à notre désarroi.

En parallèle, l'équipe du Pôle Seniors met en place des actions collectives au profit des personnes âgées. Elle œuvre afin de maintenir le lien avec les professionnels de la filière gérontologique et ceci en participant aussi aux différentes instances en lien avec le public vieillissant.

Les actions pour 2023 ont évolué. Le Café Seniors se poursuit et rencontre une fréquentation régulière avec un groupe moteur. Nous avons développé l'intergénérationnelle avec un travail en partenariat avec l'association AGASEF.

✓ L'Aide Sociale Légale

Le Centre Communal d'Action Sociale traite différentes demandes d'aides légales en direction des personnes âgées ou handicapées. Ces aides sont transmises à la Maison Loire Autonomie de Saint-Chamond et/ou de Saint-Etienne pour instruction.

Pour l'année 2023, le Centre Communal d'Action Sociale traite :

AIDES LEGALES	NOMBRE	NOMBRE	COMPARAISON
TYPES DE DEMANDES	2022	2023	
Allocation Personnalisée à l'Autonomie	22	14	-8
Services Ménagers Personnes Agées	2	1	-1
Services Ménagers Personnes Handicapées	8	9	+1
Aide Sociale à l'Hébergement Per-	11	8	-3

sonnes Agées *			
Usagers ricamandois Obligés Alimentaires **	13	11	-2
Aide Sociale à l'Hébergement Personnes Handicapées	3	8	+5
MDPH	12	10	-2
TOTAL	71	61	-10

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2024

Publication : 19/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

* Aide Sociale à l'Hébergement Personnes Agées (dont usagers ricamandois obligés alimentaires d'un parent bénéficiaire ASH issu de communes extérieures)

** Usagers Ricamandois Obligés Alimentaires (d'un parent bénéficiaire ASH issu de communes extérieures – dossiers familiaux CCAS extérieurs)

En 2023, le Pôle Seniors a traité 61 dossiers d'aides légales.

✓ Bilan de fonctionnement du Pôle Seniors

En 2023, la secrétaire reçoit les usagers de 60 ans et plus, au C.C.A.S sans permanence, dans le cadre des horaires d'ouverture de la Mairie.

NATURES DES DEMANDES	ANNÉE 2022	ANNÉE 2023	COMPARAISON
Prises de contacts/entretiens sans RV	22	25	+3
Dossiers de demandes APA	26	14	-12
Dossiers demandes Services Ménagers PH	8	9	+1
Dossiers demandes Services Ménagers PA	11	4	-7
Dossiers demandes ASH	17	16	-1
Obligations alimentaires (ricamandois)	5	5	=
Obligations alimentaires (hors commune)	11	6	-5
Dossiers MDPH	12	10	-2
Dossiers CARSAT	3	7	+4
Portage de repas à domicile	13	6	-7
Divers	25	26	+1
TOTAL	153	128	-25

√ Les items « entretiens sans RV/prises de contact » et « entretiens avec RV/prises de contact » correspondent à des informations généralistes données par téléphone, ou au sein du service, sur les procédures de demandes d'aides diverses (aides légales, caisses de retraites, mutuelle, MDPH, etc.), sur des formalités liées aux retraits de dossiers et aux délais de traitements du Département.

✓ L'item « Divers » regroupe des informations diverses et variées, telles que des demandes de coordonnées de professionnels de santé, de caisses de retraites, les demandes de logement sociaux, ainsi que divers problèmes rencontrés par les aînés, tels que des demandes de lectures et explications de documents administratifs (ex. : enquête de satisfaction AIMV, plan d'aide APA, courriers MDPH, CAF, dossiers caisses de retraites, imprimés demande de logement, aide juridictionnelle, etc.).

Temps fort de cette année 2023 : en 2021, 4 nouveaux médecins sont arrivés sur la commune. Néanmoins, certains ne sont pas restés. Aussi, en 2022, certains patients et leurs familles se sont encore trouvés démunis. De ce fait, ils se sont adressés au C.C.A.S. pour manifester leur mécontentement et attendre que des solutions leurs soient proposées. Dans le même temps, la maison médicale de La Cotonne a ouvert et prend de nouveaux patients. Aussi, cette dernière est devenue, sur l'année 2022, une solution de repli.

✓ L'Aide au Portage de Repas à domicile

Suite à l'externalisation du portage de repas à domicile en janvier 2018, auprès de deux traités conventionnés, Messieurs CHAPOTON - Saint-Etienne et MOSA - Firminy, le CCAS participe à hauteur de 1.20 € pour un repas et 0.30 € pour un potage en supplément.

Sur le plan organisationnel, la professionnelle du CCAS reçoit les usagers en demande du portage de repas à domicile ou leur famille, récupère les informations concernant le demandeur sur une fiche navette et ouvre un dossier dans lequel sont ajoutés une pièce d'identité, un justificatif de domicile et un certificat médical. Ensuite, elle adresse, par mail, la fiche navette et le certificat médical, au prestataire choisi par le demandeur et lui communique la date du démarrage de la prise en charge qui correspond à celle du début du portage.

En 2023, le CCAS enregistre 10 départs de bénéficiaires (entrées en résidence autonomie ou EHPAD, décès, arrêts pour raisons personnelles) et 7 nouvelles inscriptions. Il totalise 25 bénéficiaires et participe à hauteur de **7 421.40 €**.

Le vieillissement de la population ricamandoise et en particulier le grand âge, génèrent une forte demande de ce service.

LES ACTIONS COLLECTIVES

Le CCAS mène des actions de prévention auprès des séniors, en proposant des activités régulières et/ou ponctuelles.

L'action « Café Séniors »

Les objectifs sont multiples :

- Promouvoir l'inclusion sociale
- Lutter contre l'isolement
- Répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées et de leur famille (aidants particulièrement).

À travers ces différentes actions, il est fait régulièrement un travail de prévention autour de la santé, la sécurité, la nutrition et l'ouverture culturelle.

Il est fait appel à des professionnels qualifiés pour sensibiliser les participants des cafés séniors, sur ces questions. Ces initiatives ont pour objectif d'améliorer la qualité de vie des séniors de la commune en les aidant à rester en bonne santé et à maintenir une vie sociale active.

L'enjeu est de donner la parole et faire que chacun s'exprime.

Les objectifs principaux sont de :

- Rassembler les séniors autour d'une problématique commune
- Poursuivre et maintenir la mobilisation du groupe moteur du projet
- Privilégier les échanges et les propositions faites par les séniors de la commune.
- Impliquer les aidants familiaux, pour leur proposer un temps qui leur est dédié lors de ces rencontres.
- Favoriser l'intergénérationnelle

L'action sur 2023 s'est déroulée sur 7 séances à partir de février, mars, avril, mai, juin, septembre, octobre et novembre. Les séances se sont déroulées à la Médiathèque, à La Résidence autonomie et dans une amicale.

Les thèmes abordés ont été l'art, l'histoire de la commune, l'histoire des bistrotts, la gestion des émotions, la danse, l'hypnose.

Cette année nous avons contacté **57 séniors** pour participer aux différents ateliers. Les groupes sont de 16 personnes afin de pouvoir conserver un échange.



7 rencontres autour de différentes thématiques préalablement définies avec les participants sont organisées telles que :

- L'école d'autrefois
- Les ateliers mémoire (remu méninge)
- L'élaboration d'un plat équilibré (médiatrice santé)
- Le flamenco
- La réflexologie
- La guinguette

Cette action sera renouvelée pour 2024

Le Petit-déjeuner intergénérationnel

Comme chaque année, la semaine bleue est un moment privilégié qui permet d'informer et sensibiliser l'opinion public sur la contribution des séniors à la vie économique, sociale et culturelle, mais aussi sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées.

Toutes les générations sont réunies autour d'une problématique commune : « À tout âge faire société ».

Ainsi, cette année nous avons proposé un petit déjeuner intergénérationnel qui c'est déroulé à la Résidence La Récamière, ceci ayant comme finalité de promouvoir les liens entre les seniors et les enfants.

On comptabilise en moyenne une centaine de participants :

. Nombre de personnes âgées : 50

- . Nombre d'enfants de 6 à 10 ans : 20
- . DRE : 10 enfants et 5 adultes
- . CME : 8 enfants
- . CRECHE : 12 enfants

Nous avons collaboré avec les partenaires suivants :

- ALSH (Petit Prince et Escale)
- DRE (parents / enfants)
- Les séniors extérieurs
- Les résidents de La Récamière
- Les enfants de la Crèche

De plus dans ce cadre préalablement au petit déjeuner, les résidents et les enfants de la commune se sont rencontrés à deux reprises, pour d'une part faire connaissance et d'autre part produire ensemble des confitures issues de fruits de saisons.

La Ric La Mine

Suite à la demande de l'assistante sociale de l'ANGDM, notre service a déposé une demande de financement auprès de la Politique de la ville Quartiers d'été pour la réalisation d'une BD retraçant la vie de nos anciens mineurs.

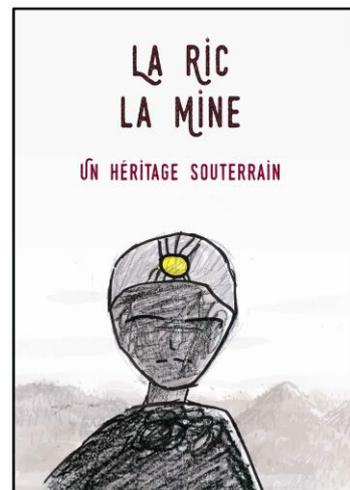
Cette action a permis un échange entre 11 jeunes suivis par l'AGASEF et 6 anciens.

Lors de la remise de la BD, les jeunes ont expliqué à la journaliste le projet et leur travail avec les anciens mineurs de la commune. Ils étaient très fiers de leur travail et des échanges sur l'histoire de leur commune. Pour les anciens cela leur a permis d'avoir un nouveau regard sur la jeunesse ricamandoise.

Ce projet a permis à plusieurs générations de se réunir autour de la mémoire collective de notre région minière.

A travers ces rencontres, des récits authentiques et anecdotiques ont été récoltés auprès des aînés en partageant leurs souvenirs de jeunesse à la Ricamarie.

Le point commun entre tous est la commune, ce qui leur a permis d'échanger sur leurs conditions de vies sur le territoire. Les jeunes ont fait vivre ces histoires avec le soutien d'un illustrateur.



Les actions de Loisirs et ouverture culturelle

➤ Sorties estivales

4 sorties ont été proposées dont 2 excursions à la demi-journée et deux sorties au restaurant.

Programmation des animations

- **Vendredi 7 Juillet 2023**

Visite du musée de la Fourme participants
(30 participants)

SORTIES DE L'ÉTÉ	
Juillet vendredi 7 juillet Visite du Musée de la fourme puis restaurant « Auberge des Granges » > 35 € Départ à 9h45 de la Résidence La Récamière 4 avenue Maurice Thorez Inscription jusqu'au 30 Juin au CCAS ou au 04 77 81 04 08	Août vendredi 25 août Visite de la confiserie Les bonbons de Julien puis restaurant « Le Château de Bobigneux » > 35 € Départ à 9h45 de la Résidence La Récamière 4 avenue Maurice Thorez Inscription jusqu'au 15 août au CCAS ou au 04 77 81 04 08
Lundi 31 juillet Visite de la ferme « le Pré Charmant » Saint-Romain-les-Atheux PIQUE-NIQUE à prévoir > 10 € Départ à 9h45 de la Résidence La Récamière 4 avenue Maurice Thorez Inscription jusqu'au 21 juillet au CCAS ou au 04 77 81 04 08	

- **Vendredi 7 Juillet 2023**
Restaurant Auberge des Granges participants.
(30 participants)

- **Lundi 31 juillet 2023**
Visite de la Ferme le pré charmant Saint Romain – les -Atheux
(23 participants)

- **Vendredi 25 Août 2023**
Visite de la confiserie les bonbons de Julien
Restaurant Le Château de Bobigneux
(27 participants)

Les sorties estivales seront reconduites pour l'année 2024.

➤ **Séjour vacances séniors**



Afin de répondre à une forte demande de la part des séniors quant à l'organisation d'un séjour, le CCAS a proposé avec le soutien de l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV), un séjour de 5 jours / 4 nuits à Fréjus pour les plus de 60 ans. Le retour des 43 participants est très positif, notamment des participants qui voyageaient pour la première fois. Ce séjour, comprenait des activités culturelles, des excursions et des moments de détente. Chaque participant a pu échanger dans un environnement convivial et chaleureux ce qui leur a permis de vivre une expérience riche et inoubliable.

Objectifs :

- . Proposer un séjour abordable
- . Permettre aux personnes à faible revenus de voyager
- . Favoriser la mixité sociale
- . Créer du lien social

Le séjour vacances séniors sera reconduit en 2024.

Colis Festif fin d'année

Le succès des colis en 2021, a amené l'équipe du CCAS à renouveler l'opération pour 2022 et 2023. Cette action est réservée aux Ricamandois de plus de 80 ans. Ils ont le choix entre le colis et la participation au repas de la municipalité prévu en Janvier 2024.

Le choix du partenaire pour cette action s'est porté sur une entreprise locale. Les colis sont composés de :

- ✓ 1 bouteille de jus de pomme de 25 cl
- ✓ 1 bloc de rillettes 10 % canard au foie gras de 60 g
- ✓ 1 boîte de 8 infusettes « thé de Noël »

- ✓ 1 pot de miel « toutes fleurs » de 25 g
- ✓ 1 sachet de biscuits Mini Cookies aux pépites de Chocolat 150 g
- ✓ 1 Sachet de Chocolats assortis sapin 100 g
- ✓ 5 papillotes en vrac dans le colis

L'action est communiquée par plusieurs canaux : presse, courrier, affichage...) Elle s'organise sur deux journées dans une salle municipale de la commune avec l'aide des élues et du personnel du CCAS.

Nombre de colis individuel 2023	Nombre de colis couple 2023
144	28

Soit au total 172 colis ont été distribués en 2023.

Le montant total des colis s'élève à 4 808 €.

LE SERVICE SOCIAL

Commissions Permanentes

- 1 - Aides Facultatives
- 2 - Colis Alimentaires

Les aides et services instruits par le CCAS

- 1 - Bourses Municipales aux Etudiants
- 2 - Aide Municipale au BAFA
- 3 - Aide aux Véhicules Incendiés
- 4 - Aide au Départ en Vacances d'Eté
- 5 - Aide aux Jeunes Chômeurs
- 6 - Service carte OURA
- 7 - Les Attestations d'Accueil
- 8 - La Domiciliation
- 9 - Le Plan Canicule

Les Interventions de la CESF

- 1 - Demandes d'Aides Instruites
- 2 - Quelques Chiffres
- 3 - Comité insalubrité

Les statistiques accueil La Mariada

L'ACTION SOCIALE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2024

Publication : 19/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

La secrétaire du C.C.A.S. Patricia WEGNER, accueille tout type de public. Ce dernier est partagé sur la commune. Les familles avec enfants mineurs sont accueillies et suivies à la Mariada par les services sociaux du Département.

La population isolée et/ou avec enfant(s) majeur(s) est, quant à elle, accueillie par le C.C.A.S. et suivie par Mme PATOUILLARD Florence, Conseillère en Économie Sociale et Familiale. Cette dernière assure un accompagnement social adapté à cette dernière catégorie de personnes, sur rendez-vous ou en permanence sans rendez-vous, en Mairie.

COMMISSIONS PERMANENTES

Deux commissions permanentes « aides facultatives » et « colis alimentaires » fonctionnent alternativement, une semaine sur deux.

Pour chacune de ces commissions, les dossiers présentés sont établis par à la fois par les travailleurs sociaux intervenant sur la commune et ceux relevant de structures extérieures à la commune, mais assurant le suivi de ricamandois (organismes de tutelles, mandataires judiciaires, etc.).

1 - AIDES FACULTATIVES

NATURE DES DEMANDES	NOMBRE D'ACCORDS		MONTANT		COMPARAISON ENTRE 2022 ET 2023	
	2022	2023	2022	2023	EN NOMBRE	EN EUROS
BONS ALIMENTAIRES OU PUERICULTURE OU HYGIENE EN NBRE (8 et 16 €)	34	21	1744.00 €	872.00 €	-13	-872.00 €
FACTURES DE LOYER	2	0	424.60 €	0	-2	-424.60 €
FACTURES D'ASSURANCES	3	1	389.13 €	149.52 €	-2	-239.61 €
FRAIS OBSEQUES	1	0	300.00 €	0 €	-1	-300.00 €
AIDES MUTUELLE / SANTE / EXPERTISE MEDICALE	1	0	150.00 €	0 €	-1	-150.00 €
AIDE ACHAT LUNETTES	0	1	0	30 €	+1	+30.00€
AIDES ENERGIE / EAU	3	3	317.00 €	305.52 €	=	-11.48 €
REPARATION CHAUDIERE	1	0	165.75 €	0 €	-1	-165.75 €
MOBILIER / ELECTROME-NAGER	3	0	529.98 €	0 €	-3	-529.98 €
AIDES VITALES/SECOURS EN NUMERAIRES	5	3	225.00 €	151 €	-2	-74 €
AIDE DEMENAGEMENT	1	0	1320.00 €	0 €	-1	-1320.00 €
AIDE DEPOT DE GARANTIE	1	0	315.91 €	0 €	-1	-315.91 €
AIDES DIVERSES VIREES SUR LE COMPTE DE L'USAGER	1	0	130.00 €	0 €	-1	-130.00 €
TITRES DE TRANSPORT	1	0	30 €	0 €	-1	- 30 €
TRAITEUR (portage repas)	0	1	0 €	150 €	+1	+150 €
SERRURIER	0	1	0 €	153.18 €	+1	+153.18 €
TOTAL	56	31	6041.37 €	1811.22 €		-4230.15 €

Aide exceptionnelle pour démolition de bâtiment : 7484.71 €

Pour l'autorité compétente par délégation

	CCAS	SSD	DIE	AUTRES	TOTAL
2022	15	25	2	2	44
2023	13	10	3	1	27

En 2023, 27 familles ont sollicité les aides facultatives soit 58 personnes (comprenant 37 adultes et 21 enfants) contre 44 familles en 2022.

2 - COLIS ALIMENTAIRES

L'association « Ric 'Solidarité » qui assure les distributions des colis alimentaires tous les 15 jours participe à cette commission.

Quelques chiffres concernant les attributions de colis alimentaires :

	CCAS	DVS/DIE	AUTRES	TOTAL
2022	16	37	6	59
2023	22	34	2	58
Comparaison entre 2022 et 2023	+6	-3	-4	-1

En 2023, 58 familles, soit 157 personnes (195 personnes en 2022), sont bénéficiaires des colis alimentaires, 59 familles en 2022 et 64 familles en 2021.

Pour conclure, 132 demandes (AF + CA) ont été présentées par les services instructeurs (CCAS et DVS) au cours de l'année 2023, contre 151 en 2022.

Un prêt d'un montant de **1 000 €** a été accordé par le CCAS pour un soutien suite à un arrêt maladie.

LES AIDES ET SERVICES INSTRUMENTS PAR LE CCAS

Accusé certifié exécutoire

Réception en date du 19/06/2024

Publication : 19/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

1 – BOURSES MUNICIPALES AUX ETUDIANTS

ECHELON	MONTANT ANNUEL DE LA BOURSE	NOMBRE DE BENEFICIAIRES		MONTANT DE LA DEPENSE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE	
		2 ^{ème} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2023	2 ^{ème} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2023
Pas d'échelon	369,80 €	3	3	554.70 €	554.70 €
0	386,60 €	0	0	0	0
0 bis	361,20 €	11	11	1986.60 €	1986.60 €
1	335,20 €	2	2	335.20 €	335.20 €
2	286,80 €	1	1	143.40 €	143.40 €
3	235,20 €	0	0	0	0
4	185,20 €	0	0	0	0
5	133,60 €	3	2	200.40 €	133.60 €
6	117,60 €	2	2	117.60 €	117.60 €
SANS SUITE		3	4		
TOTAL		25	25	3337.90 €	3271.10 €
TOTAL GENERAL				6609 €	

Pour l'année scolaire 2022/2023 (2^{ème} semestre 2022, 1^{er} semestre 2023) le CCAS réceptionne :

- 25 demandes d'Aides Municipales aux Etudiants pour le 2^{ème} semestre 2022

Sur ces 25 demandes, 3 n'aboutissent pas

- 25 demandes d'Aides Municipales aux Etudiants pour le 1^{er} semestre 2023

Sur ces 25 demandes, 4 n'aboutissent pas

Les demandes n'aboutissent pas car les étudiants ne ramènent pas les justificatifs demandés ou sont rejetées car non-conformes aux critères du CCAS.

La dépense octroyée à l'attribution de cette aide est de 6 609.00 € pour l'année scolaire 2021/2022, répartie de la sorte : 3337.90 € pour le second semestre 2022 versés en mars 2023 et 3271.10 € pour le premier semestre 2023 versés fin juillet 2023.

En 2022, le montant de l'aide était de 6711,60 € pour 28 dossiers en moyenne.

2 – AIDES MUNICIPALES AU BAFA

	FORMATION GENERALE	SESSION D'APPROFONDISSEMENT
Nombre de dossiers	2	2
Montant	200 €	200 €
MONTANT TOTAL	400 €	

Cette année, 4 dossiers de demande d'aide au BAFA ont été déposés. Ils ont été financés, pour un montant total de 400 €.

Les demandes de dossiers sont augmentation par rapport à 2022.

2022	2023	Total
1 demande en Session Générale	2 demandes en Session Générale	+ 1 demande
	2 demandes en Session d'Approfondissement	+ 2 demandes
1 candidat	3 candidats	+ 2 candidats
100 €	400 €	+ 300 €

3 – AIDE AUX VÉHICULES INCENDIÉS

En 2023, 1 famille bénéficie de l'aide de 100,00 €.

En séance du Conseil d'Administration du 22 septembre 2023, la suppression de cette aide est validée. En effet, les compagnies d'assurance indemnisent les sinistres incendie de véhicules. Aussi, l'aide du C.C.A.S constitue une dépense facultative.

4 – AIDES AUX DÉPARTS EN VACANCES D'ÉTÉ

	DEPART EN FAMILLE
Nombres dossiers présentés	5
Accords	4
Dossiers annulés	0
Refus	1
Dossiers incomplet	0
Nombre total d'enfants	13
MONTANT TOTAL	592,20 €

En 2023, on constate une baisse du nombre de dossiers accordés par rapport à l'année 2022 :

- 4 familles ont bénéficié de l'aide pour un départ en famille contre 6 en 2022
- 0 famille ont bénéficié de l'aide pour un départ en colonie contre 2 en 2022

5 - AIDE AUX JEUNES CHÔMEURS :

Cette aide, d'un montant de 54,00 €, concerne les jeunes ricamandois âgés de moins de 25 ans, inscrits au Pôle Emploi, non indemnisés et à la recherche d'un premier emploi. Elle est accordée pour une durée maximale de 12 mois.

En 2023, 1 jeune a bénéficié de l'aide, à hauteur de 108,00 €.

En séance du Conseil d'Administration du 22 septembre 2023, cette aide est supprimée et remplacée par l'aide chantier bourse jeunes.

6 - SERVICE CARTE STAS/ OÛRA

Comme l'année précédente, le CCAS est chargé d'instruire les demandes de carte sans contact « Oûra ».

Plusieurs profils différents existent selon la situation du bénéficiaire :

- **Le profil « 1 mois demandeur d'emploi »** : les bénéficiaires doivent justifier auprès du CCAS de leur situation de demandeurs d'emploi.
- **Le profil « CSS »** : (Complémentaire Santé Solidaire) ex « CMU/CMU-C : les bénéficiaires de la CSS doivent fournir au CCAS une attestation en cours de validité. Tous les ayants droits et leurs descendants inscrits sur cette attestation peuvent prétendre eux aussi à l'attribution de cette carte « Oûra » profil « CSS ».
- **Le « Profil solidaire 60 ans et plus »** : en remplacement du profil « Pass City Séniors » qui était en vigueur depuis 2013. La STAS met en place 2 types de chargements : **le profil « 1 mois solidaire 60 ans et plus » et le profil « 1 an solidaire 60 ans et plus »**.
- **Le profil « Anciens combattants »** : est en vigueur depuis 2014. Les anciens combattants, les veuves/veufs d'anciens combattants et les conjoints d'anciens combattants hospitalisés, se voient remettre une carte chargée de 50 voyages gratuits pour une année.

Le CCAS envoie le 10 et le 20 de chaque mois, à la STAS, la liste des nouvelles demandes de cartes et les renouvellements. Cette dernière est, d'une part, adressée par mail au moyen de tableaux créés par la STAS et utilisables selon ses indications. D'autre part, elle est envoyée par voie postale, sur demande de la STAS, directement au siège, à Saint-Priest-en-Jarez.

La STAS envoie par courrier au CCAS les nouvelles cartes « Oûra ». Ensuite, elles sont remises aux bénéficiaires qui doivent se rendre dans une agence de la STAS pour les charger et valider leur abonnement mensuel. Cet achat est effectué chaque mois, hormis pour les profils annuels.

Le CCAS finance l'achat de la première carte « Oûra » : personnelle et individuelle, qui est remise gratuitement au bénéficiaire. Ce dernier est tenu de prendre à sa charge le coût

d'une nouvelle carte si cette dernière a été perdue, détériorée ou sur décision de changement de la part de la STAS. Le coût inhérent à une perte ou une dégradation s'élève à 8,00 €. Lorsqu'elle doit être renouvelée à la demande de la STAS au terme de 5 ans, elle coûte 5,00 €. Les règlements et les chargements des divers profils sur les titres de transport s'effectuent auprès des services de la STAS.

Les chiffres pour l'année 2023

Profil de carte Ourà	Demandeur d'emploi 1 mois	CSS	Retraité « Solidaire 60 ans et plus 1 mois »	Retraité « Solidaire 60 ans et plus 1 an »	Ancien Combattant Veuf ou veuve d'ancien combattant	Total
1 ^{ère} demande	17	63	6	0	3	89
Renouvellement	47	241	6	0	2	296
Total	64	304	12	0	5	385

En 2023, sur 385 demandes de cartes « Oûra », 86 font l'objet d'une première demande et 296 d'un renouvellement.

On note toujours une forte demande du profil « CSS » avec 63 premières demandes et 241 renouvellements. On remarque également un changement de profil de certains usagers qui, dans un premier temps, bénéficiaient du profil « CSS » et qui, dans un second temps basculent dans le profil « 1 mois retraité 60 ans et plus ».

7 - LES ATTESTATIONS D'ACCUEIL

En 2023, le CCAS instruit 82 demandes d'attestation d'accueil, contre 76 en 2022.

La dématérialisation des timbres fiscaux, toujours en vigueur, suit une procédure nationale appelée « consommation du timbre fiscal électronique » via une plateforme dédiée. Un justificatif de consommation du timbre fiscal électronique est remis à chaque hébergeant.

8 - LA DOMICILIATION

Au 31 décembre 2023, le CCAS domicilie 57 personnes dont 43 adultes et 14 enfants mineurs, soit 43 ménages dont 5 ménages avec enfants mineurs.

Parmi ces personnes, 2 familles sont « sans titre » et 7 personnes isolées sont « sans titre ». En 2022, le nombre de domiciliations était de 40 personnes.

9 - LE PLAN CANICULE

Le Plan Canicule a pour objectif d'anticiper l'arrivée des vagues de chaleur, de définir les actions à mettre en œuvre, pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celles-ci et d'adapter les mesures de prévention et de réduction des expositions à la chaleur, particulièrement à destination des populations vulnérables à la chaleur.

Pour cette année 2023, le CCAS a reconduit les mesures initiées en 2019, avec :

- **La création d'une liste de personnes âgées ou handicapées fragiles.**

Pour ce faire, un courrier est envoyé aux médecins, aux cabinets infirmiers, aux kinés, aux pharmacies, aux associations d'aide à domicile, aux professionnels de la santé ricamarlois et aux prestataires du portage de repas à domicile, leur demandant de nous retourner des fiches d'inscription contenant les coordonnées des personnes repérées fragiles. De plus, un courrier est adressé aux personnes inscrites sur le fichier de l'année précédente, les invitant à reconduire leur inscription.

En parallèle, un professionnel du CCAS se déplace auprès des associations du 3^{ème} âge, afin de faire passer l'information et/ou récupérer des fiches d'inscription.

- **La publication d'un article au Journal Municipal de juillet**
- **L'affichage des informations sur le panneau lumineux**
- **La commande d'affiches et flyers auprès de l'INPESS et réparties dans les services.**

En 2023, 28 personnes sont inscrites dans le cadre du Plan Canicule contre 30 personnes en 2022. On note une baisse des inscriptions, suite à des décès en cours d'année et des déménagements liés à des entrées en Résidence Autonomie et/ou EHPAD.

Ces personnes ont été contactées à 2 reprises par nos services, dans le cadre de l'activation du plan canicule de niveau 3.

10 – DEMANDES DE LOGEMENTS EN LIEN AVEC L'ELUE EN CHARGE DU LOGEMENT

Les bailleurs sociaux enregistrent chaque année de nombreux mouvements de locataires.

Le bailleur social Loire Habitat offre un siège en commission d'attribution – à titre consultatif – à l'élue en charge du logement de la ville de La Ricamarie. A cet effet, certains usagers se sont rapprochés de l'Elue en charge du logement, afin que cette dernière appuie leur candidature.

En 2023, 16 demandeurs ont sollicité l'élue à 21 reprises.

11 – ACTIONS TOUS PUBLICS

• Bus de la santé mentale

Échange avec les acteurs de la santé mentale et les professionnels de la commune

• Semaine de la différence

Maquette « Une ville pour tous ».

Les séniors de la commune ont réalisé plusieurs maquettes avec des matériaux de récupérations à la médiathèque, afin de réfléchir ensemble à une ville pour tous.

La semaine des différences a été une très bonne expérience humaine et de partage. En effet, nous avons déve-



loppé plus que ce qui était attendu, tant dans la participation des habitants que dans l'implication des professionnels. Ainsi nous avons pu organiser la semaine de la manière suivante :

- La création d'une maquette Géante tout au long de la semaine le thème était « Une Ville pour Tous » plus de 100 participants.

Dans un premier temps, installée à la Médiathèque et transférée à la grande salle Fernand Montagnon, nous avons fait appel à des dons de cartons, plastique, bouchons, boîtes...et avec tous ce matériel nous avons laissé les habitants créer une ville pour tous. Nous avons eu la participation des écoles, des usagers de la Médiathèque, du CME, des Parents du DRE, des séniors de la Résidence, et toutes ces personnes ont été accompagnées à la création par les jeunes collégiens du CVC, Unicef et les travailleurs sociaux du CCAS.

Aussi, il est à noter que sur la maquette un agent de la STAS a travaillé avec la classe ULIS pour créer le réseau de transport adapté à tous.

Cette maquette faite d'objets de récupération, a été exposée lors du repas débat du vendredi soir.

- Une exposition créée par les jeunes de l'institut Chanteclair, lors de la soirée du mercredi. Les jeunes sont venus nous expliquer le pourquoi du choix de ses images. Un moment très touchant avec des jeunes porteurs d'un handicap parlant en public, les explications du pourquoi du choix de cette image, prenaient tout leur sens dès qu'ils expliquaient (15 participants).

- Une journée Handisport. Il a été proposé aux collégiens le matin et tout public l'après-midi des ateliers de handibasket, de cécifoot et autres sports (une centaine de jeunes surtout).

- Tout au long de la semaine, UNICEF a proposé une exposition en réalité virtuelle au collège pour les élèves de 5ème (63 élèves), le chemin de Malika. Cette activité parle de l'importance de l'école et de la difficulté que beaucoup d'enfants dans le monde ont pour y accéder.

- Tout au long de la semaine pour les écoles primaires au Pôle jeunes, nous avons proposé des petits films Cécile et Kevin, l'objectif étant de libérer la parole des plus jeunes sur les différences, F/G, handicap, culture et de débattre à ce sujet à travers un petit dessin animé. La médiathèque a aussi fait essayer des outils les mettant en situation de déficience visuelle, écriture en braille Une centaine d'élèves ont participé à l'action.

- Nous avons clôturé la semaine par un film et repas partagé. Ainsi, nous avons visionné un film sur un extraterrestre et nous avons pu lors du repas, partager nos avis et en débattre. Nous avons pu bénéficier de plats qui venaient de différents horizons. En effet, un groupe de 10 mamans nous ont concocté des recettes venant de leur pays, ainsi nous avons eu des repas et des desserts, albanais, turcs, mahorais, guyanais, arabes, espagnols. Nous avons prévu une cinquantaine de personnes et nous avons eu plus d'une centaine de présents. En effet, il manquait de la nourriture et des boissons, chacun devait amener quelque chose. Mais la notion de repas partagés n'est pas comprise par tous. A voir pour l'année prochaine la formule.

➤ Le mois de Décembre

- **Le TELETHON – le 9 décembre – Salle Fernand Montagnon**

Cette journée a été marquée par la participation active du CCAS et des associations de la commune de la Ricamarie, qui ont proposé une variété d'activités pour soutenir cette cause. Cette première action sur le territoire a été un succès plus de 5000€ rasanblés.

LES INTERVENTIONS DE LA CONSEILLÈRE EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE

Les activités mises en place les années précédentes se sont reconduites, à savoir :

- Le suivi social des habitants de La Ricamarie,
- La mise en place d'un service social dédié aux personnes âgées,
- La mise en place et création d'actions collectives,
- L'accueil d'un stagiaire,
- Le suivi des immeubles dans le cadre du LHI,
- La référence des familles dans le cadre du DRE.

Les demandes d'aides financières instruites par le CCAS

		2020	2021	2022	2023	Comparaison en chiffre
Fond de Solidarité Logement	Energie	11	20	13	18	+5
	Eau	10	14	7	8	+1
	ASLL	0	0	0		0
	Accès au logement	12	11	11	11	Égale
	Maintien dans les lieux	7	6	6	4	-2
	Accord de Principe	0	0			0
Dossier de surendettement	15	6	6	6	Egale	
Fond d'aide aux jeunes	8	4	0	6	+6	
Inscription fichier logements prioritaires	2	0	0	3	+3	
Commission de médiation		1	0	2	+2	
Bourses d'insertion	0	0	0	0		
Allocation mensuelle	0	0	0	0		
		66	62	43	58	+15

Les aides sollicitées et instruites par le CCAS s'inscrivent dans le suivi global effectué par la Conseillère en Economie Sociale et Familiale.

Cette année 2023, nous constatons une augmentation des demandes d'aides financières notamment sur l'énergie. La mise en place des chèques énergie ne suffit plus face à la hausse du coût de l'énergie.

Les accompagnements des jeunes se poursuit en étroite collaboration avec les services de l'AGASEF, la Mission Locale et le Relais Emploi.

Quelques chiffres

- Nombre d'entretiens réalisés par la Conseillère en Économie Sociale et Familiale

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Entretiens	1927	1871	1721	1602	1691	1508	755	988	1068	1001

ZOOM sur les personnes de plus de + 60 ans ou aidants familiaux

Années	2019	2020	2021	2022	2023
Entretiens	611 sur 1508	246 sur 755	317 sur 988	398 sur 1068	464 sur 1001

Les rendez-vous en présentiel retrouve leur équilibre et les permanences sans rendez-vous sont de nouveau bien utilisées par les usagers.

- Les entretiens réalisés par la CESF tout au long de l'année 2023 se répartissent comme suit :

	2020	2021	2022	2023
VAD	23	38	43	41
Entretiens réalisés	664	770	508	438
Permanences sans rendez vous	91	34	517	515

- **Les enquêtes regroupement familial**

La Conseillère ESF du CCAS convoque la personne concernée par la demande. Celle-ci est mandatée par le Maire qui est sollicité par l'OFII (Office Française de l'Immigration et de l'intégration).

Cette enquête porte sur la situation financière et d'hébergement. L'accueillant doit avoir un minimum de ressources pour recevoir le ou les membre(s) de sa famille. En 2023, le travailleur social a effectué 8 enquêtes ressources. En 2022, le nombre d'enquêtes réalisées est de 12. L'augmentation pour 2022 s'explique par la sortie de la crise sanitaire. Pour 2023, le nombre d'enquêtes redevient stable par rapport aux années précédant la crise sanitaire.

- **Les enquêtes expulsion et assignation**

Dans le cadre du partage du public avec le Conseil Départemental de la Loire, le CCAS est mandaté via son travailleur social pour mener une enquête sociale auprès des personnes isolées ou couple sans enfants ou enfants majeurs, en impayé de loyer, c'est-à-dire en voie d'expulsion locative.

Pour 2022, 19 demandes d'enquêtes sur les 19, 12 absences aux rendez-vous, 7 réalisées.

En 2023, le nombre de demandes d'enquête **est 24 mais seulement 7 personnes se sont saisies de l'accompagnement social**. Cette année, les forces de l'ordre ont procédé à trois expulsions. Les personnes n'ont pas respecté le plan d'aide mis en place. Désormais face à des situations d'impayés, les bailleurs ont pris la décision de mettre en application la procédure. Les négociations sont plus difficiles.

- **Les signalements ou informations préoccupantes**

Pour l'année 2022, 4 signalements ont été rédigés par notre service.

Pour l'année 2023, notre service a rédigé 5 signalements et accompagné une personne pour faire sa propre demande auprès du tribunal.

Notre service a participé aussi à la formation déligentée par la cellule de protection des adultes vulnérables.

ACCUEIL MAISON DES PERMANENCES LA MARIADA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

BILAN APPELS TÉLÉPHONIQUES ET PRÉSENCES RENDEZ-VOUS

SERVICES	APPELS TÉLÉPHONIQUES		PRÉSENCES RENDEZ-VOUS	
	2022	2023	2022	2023
SSD	1999	1998	1778	2073
DIE	689	727	593	606
PMI	298	422	443	512
CCAS	141	196	300	464
MLJ	287	365	389	619
RELAI EMPLOI	104	120	135	137
MEDIATRICE SANTE	42	42	111	173
UDAF	3	10	27	36
DAHLIR	0	2	10	2
VIE LIBRE	0	0	0	0
ANEF	2	0	2	0
INTERFACE	10	13	18	47
DRE	0	0	25	34
TOTAL	3575	3895	3831	4703

L'accueil en général consiste à établir un pré-diagnostic des demandes et à orienter l'utilisateur.

- ✓ **Accueil téléphonique** :

- Prise de messages pour les travailleurs sociaux et partenaires

- Transmission d'appels téléphoniques aux travailleurs sociaux et partenaires
- Communication de divers renseignements

Pour l'autorité compétente par délégation

✓ **Accueil physique :**

- Accueil des usagers qui ont rendez-vous
- Accueil des usagers pour les permanences sans rendez-vous des travailleurs sociaux
- Accueil des familles pour les consultations PMI
- Communication de divers renseignements

LE COMITÉ INSALUBRITÉ

Composition de la commission et définition des missions de chacun avec les compétences requises

Organismes	Professionnels	Missions	Intervention
Mairie	CESF CCAS	Visite des logements	RSD
	Technicienne en urbanisme 2 élus	Effectuer les courriers de mise en demeure au niveau du RSD Effectuer les courriers de mise en demeure au niveau du péril	Péril
Caisse d'Allocations Familiales (CAF)	Un travailleur social « référent logement »	Visite des logements Signalement caf	Action sur les aides au logement en cas de non-décence
Conseil Département, Service Social Départemental (SSD)	Un travailleur social « référent logement »	Signalement pas les assistantes sociales de logements indignes Instauration d'un lien de confiance entre les familles et les assistantes sociales qui permet de garantir la visite à domicile avec un technicien chargé de constater les risques du logement	
Agence Régionale de Santé (ARS)	Un technicien	Chargé des dossiers d'insalubrité de la lutte contre le saturnisme	Pouvoir de préfet : Insalubrité, saturnisme infantile
Cap Métropole	2 techniciens	Soutien aux propriétaires hors logements sociaux	OPAH RU
ADIL	1 représentant	Soutien juridique pour procédure et courriers	
DDT DDCS	2 techniciens	Aide juridique Intervention dans le cadre des conventions APL	

Fonctionnement du groupe LHI

Finalité, Objectifs et Principaux Engagements

Le groupe est constitué pour travailler sur la lutte contre l'habitat indigne.

Les objectifs du groupe sont de répondre aux attentes de l'Etat dans ce cadre, de répondre aux directives de la commune. Il a aussi et surtout l'objectif de veiller aux bonnes conditions de logements des habitants de la commune de LA RICAMARIE.

Rôles, Responsabilités et attentes mutuelles

Nous attendons un investissement équilibré de tous les membres du groupe, de la tolérance les uns envers les autres, de la cohésion entre nous et du respect. Chaque personne présente au groupe s'engage à respecter le secret professionnel.

Procédures :

Réunion d'Équipe

Le groupe se réunit en présentiel, tous les 2 à 3 mois dans les locaux de la Mairie. Les réunions seront balisées par un ordre du jour, dûment préparé et envoyé aux participants en amont. Un compte rendu sera écrit après chaque réunion, ils permettront de garder la trace des décisions.

Fonctionnement du signalement LHI

Dans un premier temps, le CCAS ou le service urbanisme de la ville reçoivent un signalement, celui-ci peut provenir d'un travailleur social, du locataire, d'un proche du locataire, d'un agent communal

Lors de l'entretien une fiche de saisine est complétée, les renseignements recueillis donneront lieu à une enquête à domicile si les raisons sont justifiées. Cette visite est toujours organisée conjointement avec les membres de la commission disponibles en fonction de la situation. Néanmoins, il est nécessaire de contacter le propriétaire et le locataire pour que tous deux soient d'accord pour la visite.

Un diagnostic est réalisé conjointement avec le travailleur social de la CAF et notre technicien, avec des photos pour appuyer les recommandations des différents travaux.

Lors de l'évaluation, un retour est fait aux membres de la commission qui statuera sur la procédure à suivre. La commission se réunit tous les trimestres ; à charge au CCAS de mettre en place les procédures et de rédiger les courriers inhérents aux décisions prises.

Lors de la vérification de la mise en conformité du logement, une visite est organisée conjointement avec les services de la CAF, de la ville et du CCAS, voire de l'ARS si besoin.

Les outils tout au long de la procédure

Le premier outil est la fiche de saisine, elle est transmise par mail au CCAS, à la CAF et à l'ARS.

En fonction des éléments décrits, une visite est programmée.

Un diagnostic est émis, transmis à la CAF comme l'indique la convention.

Le logement est inscrit sur la liste des logements repérés par le groupe LHI avec l'indication de la procédure, soit RSD, soit indécence, soit insalubrité, soit péril.

Le tableau de présentation est envoyé à chacun des membres pour que les informations soient regroupées et permettre un meilleur suivi des situations. Chacun a un rôle important, car en fonction des compétences, des démarches sont à réaliser.

La procédure le contentieux

➤ **Rappel des différentes procédures**

Non décence	<p>La non-décence désigne un risque pour la santé ou sécurité des locataires.</p> <p>Aussi, le propriétaire doit proposer un logement aux locataires qui respecte des conditions acceptables de vie.</p> <p>Exemples : pièces respectant une surface minimale d'habitation, un coin cuisine avec accès à l'eau potable, eau chaude et froide, sanitaire, chauffage etc.</p>
Non-conformité au Règlement Sanitaire Départementale (RSD)	<p>Les manquements au RSD sont le non-respect des règles minimales d'hygiène et de sécurité.</p> <p>Exemples : moisissures, humidité importante, installations sanitaires défectueuses, ventilations insuffisantes ou absentes.</p>
Insalubrité	<p>L'insalubrité présente un risque pour la santé des occupants ou des voisins.</p> <p>Exemples : moisissures, absence d'eau potable, installation électrique dangereuse, présence d'amiante, de plomb etc.</p>
Péril	<p>Le péril présente un danger pour la sécurité des occupants ou des voisins, sur la voie publique ou à l'intérieur des habitations.</p> <p>Exemples : risque d'effondrement des plafonds, planchers, façade, balcon etc.</p>

Pour chaque infraction existe un protocole d'actions.

Indécence : La décence relève des relations contractuelles bailleurs/locataires.

Les organismes payeurs des prestations logements sont compétents pour faire contrôler la décence des logements. Ils s'appuient sur l'article 6 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 modifié par la loi ALUR du 24 mars 2014, ainsi que sur deux décrets celui n°2002-120 du 30 janvier 2002 et le décret n°876172 du 26 août 1987.

La CAF ou MSA, prestataire de l'aide au logement peut sous constat de non-décence instruire la procédure visant à consigner l'aide tant que les travaux de mise en conformité ne sont pas réalisés.

Manquements au Règlement sanitaire départemental : Le maire est chargé de veiller au respect des normes minimales d'hygiène de sécurité et de salubrité figurant dans le RSD. Il s'appuie l'article L2212612 du code des collectivités territoriales et sur l'article L1421-4 du code de la santé publique.

Il est dans un premier temps privilégié la médiation et dans un deuxième la procédure administrative. Contrairement aux autres procédures (accumulation de déchets, insalubrité, péril) le maire ne peut pas ordonner les travaux d'office. Le non-respect du RSD est simplement puni d'une amende de 450 € pour chaque infraction. Pour ce faire le maire dresse un PV d'infraction qu'il transmet à l'Officier du Ministère Public. Cette mission est confiée au CCAS.

Péril : Modification par l'ordonnance n° 2020-1144 du 16 septembre 2020 relative à l'harmonisation et à la simplification des polices des immeubles, locaux et installations. Il

s'agit d'un assouplissement par rapport à la demande d'expertise, la procédure de demander un expert au tribunal n'est plus nécessaire.

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/06/2024
Publication : 19/06/2024

Insalubrité : La lutte contre l'habitat insalubre relève de la police du Préfet. L'ARS assure l'instruction des dossiers pour le compte du Préfet en lien avec la Mairie et, selon les départements, la DDT (pour les travaux d'office notamment) et la DDCS (pour l'hébergement et le relogement). Cela se fonde sur l'article L1331-26 et suivant du code de la santé publique.

Pour l'autorité compétente, par délégation

Le passage des dossiers en CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologique) n'est plus une obligation. **L'ARS de la Loire de maintenir pour les dossiers délicats.**

Liste des aides pour les propriétaires

ANAH	Travaux lourds Travaux de rénovation énergétique Travaux d'adaptation	Gestionnaire SOLIHA
Ma prime Rénov	Rénovation énergétique	Etat
CARSAT	Travaux d'adaptation	CARSAT
Mairie	Travaux énergétique	Mairie
	Aide complémentaire à l'ANAH	
	Pour les copropriétés travaux de clôture ou de mise en sécurité	
	Ravalement de façade	

ACTIONS	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Immeubles concernés	2 (22 appartements)	15	10	10	7	9	7
Logements concernés	13	13	19	19		15 (dont 1 maison individuelle)	11
Mise en demeure RSD/Non décence en cours	11	3	2			4	7
Levée mise en demeure RSD/Non-décence	2	1	2			2	2
Adresse en vigilance	7	7	9	8		12	10
Insalubrité remédiable (Arrêtés)	3	2	0	1		1	2
Insalubrité irrémédiable	1	0	0	1		1	0
Arrêtés levés		1	2			1	1

Le groupe « Comité insalubrité » créé sur la commune se réunit ~~une fois tous les deux mois~~ et agit de manière efficace sur le territoire ricamandois. Cette année, le groupe LHI s'est réuni 4 fois et regroupe les partenaires suivants :

Pour l'autorité compétente par délégation

- CCAS de la Ricamarie (2 techniciens et 2 élus),
- Conseil Départemental, service SSD (1 travailleur social « référent logement »),
- Direction Départementale des Territoires (2 techniciens),
- Caisse d'Allocations familiales (1 travailleur social « référent logement »),
- Agence Régionale de Santé (1 technicien),
- Agence Départementale de l'Information sur le Logement (ADIL).
- Cap Métropole (1 technicien)
- DDTCS (1 technicien)

Le CCAS entretient un rapport étroit avec la CAF puisque les visites d'immeubles et d'appartements se font toujours en présence des deux partenaires.

Bilan quantitatif :

Pour 2023, nous avons **7 adresses** repérées par le groupe LHI, **10 en veille active**. Les visites ont pu se réaliser dans de meilleures conditions, aussi nous avons procédé à des levées de RSD. Un immeuble fait l'objet **d'un arrêté d'insalubrité réparable** pour les parties communes et deux logements, un autre immeuble fait l'objet d'un **arrêté d'insalubrité irréparable** avec interdiction définitive d'y habiter, pour un appartement. Cet immeuble fait partie du projet OPEARU et a fait l'objet d'une acquisition en 2023.

Le groupe LHI poursuit son travail de repérage des situations et de mise en place des procédures en cas :

- D'insalubrité qui relève de la compétence de l'Agence Régionale de Santé (ARS),
- D'indécence qui relève de la compétence de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),
- De manquement au Règlement Sanitaire Départemental (RSD) qui relève de la compétence du maire,
- Le CCAS représente le groupe LHI Ricamandois au sein des dispositifs départementaux de lutte contre l'habitat indigne. (PDLHI, cotech restreint, Copil...).